

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2083

7 septembre 2011

### SOMMAIRE

6-24 C International .....	99962	Magenta Investment Luxembourg SA .....	99973
6-24 E International .....	99963	Saxony Capital GP .....	99938
Acrux Lux Invest S.A. ....	99983	Saxony Holdings .....	99942
AFET (Poland) S.A. ....	99983	Schei Invest S.à r.l. ....	99944
AFET (Poland) S.A. ....	99976	Schockmel Participations S.à.r.l. ....	99944
Agence Immobilière Henri GOEDERT S.à r.l. ....	99976	Shopping Evasion .....	99944
Agorà Finance S.A. ....	99983	Société Le Muy S.A. ....	99944
AGR*Topwave Europe S.A. ....	99984	Société Luxembourgeoise d'Investisse- ments et de Participations .....	99943
All for One S.A. ....	99984	Socrimex Holding S.à r.l. ....	99945
Almatra SA .....	99984	Socrimex Holding S.à r.l. ....	99959
Alpha Wealth Management Fund-SIF ....	99972	Sodexo Pass S.A. ....	99959
Alter Domus .....	99984	Sodexo Pass S.A. ....	99962
Alter Domus Alternative Asset Fund Ad- ministration S.à r.l. ....	99981	Sogeco Holding S.A. ....	99943
A & M Industries S.à.r.l. ....	99976	Soluprint S.A. ....	99943
AP 3 S.à r.l. ....	99965	Solutions S.A. ....	99962
Aperam .....	99973	Somewhere Invest S.A. ....	99963
Ardex Luxembourg Holding S.à r.l. ....	99981	Sud Peintures .....	99963
Arena Invest S.à r.l. ....	99981	SU Turkish Private Equity Opportunities I, S.C.A., SICAR .....	99963
Arena Invest S.à r.l. ....	99982	Tasty Strategies S.A. ....	99964
Arenamex Invest 1 S.à r.l. ....	99982	Teufelsbad .....	99963
Arenamex Invest 2 S.à r.l. ....	99983	Tom Simon Architectes, S.à.r.l. ....	99964
Art & Revs .....	99981	Trinity Strategies S.A. ....	99964
Astana Invest S.A. ....	99983	Triton Masterluxco 3 S.à r.l. ....	99938
BI-Invest Finance S.A. ....	99948	Valleroy S.A. ....	99965
BP Real Estate S.à r.l. ....	99959	Varick Investments S.à r.l. ....	99943
Diamond Mountain S.A. ....	99965	Vitaflora S.à r.l. ....	99965
diffusion saint-paul .....	99976	Voyages Koob S.A. ....	99982
Dodge Holding S.A. ....	99944	VPA Holding S.A. ....	99973
GST AutoLeather Holdings S.A. ....	99962	VPA Holding S.A. ....	99973
Holding Luxco 4 S.à r.l. ....	99964		
HSBC Trinkaus & Burkhardt (Internatio- nal) S.A. ....	99945		

**Saxony Capital GP, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 257, route d'Esch.  
R.C.S. Luxembourg B 111.443.

Les comptes annuels au 31 janvier 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011098107/10.

(110110972) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2011.

**Triton Masterluxco 3 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,08.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 43, avenue J. F. Kennedy.  
R.C.S. Luxembourg B 143.926.

In the year two thousand and eleven, on the tenth day of June.

Before Maître Edouard Delosch, notary, residing in Rambrouch, Grand Duchy of Luxembourg,

was held an extraordinary general meeting of the shareholders of TRITON MASTERLUXCO 3 S.à r.l. a société à responsabilité limitée governed by the laws of Luxembourg, with registered office at 43, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg (the "Company"), incorporated following a deed of Maître Jean-Joseph Wagner, notary residing in Sanem, of 23 December 2008, published in the Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations number 195 of 29 January 2009, having a share capital of twelve thousand five hundred euro and seven cents (EUR 12,500.07) and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies, under number B 143.926. The articles of incorporation have last been amended following a deed of the undersigned notary, of 30 December 2010, published in the Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations number 927 of 6 May 2011.

The extraordinary general meeting is declared open at 10.30 a.m, with Me Marianne SMETRYNS, lawyer, residing in Luxembourg, in the chair,

who appointed as secretary Me Analia CLOUET, lawyer, residing in Luxembourg.

The extraordinary general meeting elected as scrutineer Me Martin JAUNAIT, lawyer, residing in Luxembourg.

The board of the extraordinary general meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state the following:

(i) The agenda of the extraordinary general meeting is the following:

*Agenda*

1. To create a new class of shares, the "Class 7 Shares", and to redenominate the existing seventy-three thousand five hundred twenty-nine (73,529) ordinary shares held by Tension Holdco S.à r.l. (formerly Triton III No. 9 S.à r.l.), a société à responsabilité limitée governed by the laws of Luxembourg, with registered office at 43, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 143.902 ("Tension Holdco") into seventy-three thousand five hundred twenty-nine (73,529) Class 7 Shares.

2. To increase the share capital of the Company by an amount of one euro cent (EUR 0.01) so as to raise it from its present amount of twelve thousand five hundred euro and seven cents (EUR 12,500.07) to twelve thousand five hundred euro and eight cents (EUR 12,500.08).

3. To issue one (1) new Class 7 Share with a nominal value of one euro cent (EUR 0.01), having the rights and privileges as set out in the articles of incorporation of the Company.

4. To accept subscription for this newly issued Class 7 Share, together with payment of a share premium of eighty million eight hundred fifty thousand seven hundred twenty-three euro and ninety-five cents (EUR 80,850,723.95), by Tension Holdco and to accept payment in full for such newly issued Class 7 Share by a contribution in cash.

5. To set the amount of the Company's subscribed capital at twelve thousand five hundred euro and eight cents (EUR 12,500.08) represented by seventy-three thousand five hundred thirty-one (73,531) Class 1 Shares, seventy-three thousand five hundred thirty-one (73,531) Class 2 Shares, seventy-three thousand five hundred thirty-one (73,531) Class 3 Shares, seventy-three thousand five hundred thirty-one (73,531) Class 4 Shares, seventy-three thousand five hundred thirty-one (73,531) Class 5 Shares, seventy-three thousand five hundred thirty-one (73,531) Class 6 Shares, seventy-three thousand five hundred thirty (73,530) Class 7 Shares and seven hundred thirty-five thousand two hundred ninety-two (735,292) Ordinary Shares, each with a nominal value of one euro cent (EUR 0.01).

6. To amend article 5 of the articles of incorporation of the Company so as to reflect the foregoing proposed resolutions.

7. To confer all and any powers to the board of managers in order to implement the proposed resolutions.

8. Miscellaneous.

(ii) The shareholders present, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance-list; this attendance-list, signed by the shareholders, the proxyholders of the represented shareholders and by the board of the extraordinary general meeting, will remain annexed to the present deed.

(iii) The proxies of the represented shareholders, initialled "ne varietur" by the appearing parties will also remain annexed to the present deed.

(iv) The whole subscribed capital being represented at the present extraordinary general meeting and all the shareholders present or represented declaring that they have had due notice and got knowledge of the agenda prior to this extraordinary general meeting, no convening notices were necessary.

(v) The present extraordinary general meeting is then regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the agenda.

(vi) The extraordinary general meeting resolves, after deliberation, unanimously to take the following resolutions:

*First resolution*

The extraordinary general meeting of shareholders resolves to create a new class of shares, the "Class 7 Shares", and to re-denominate the existing seventy-three thousand five hundred twenty-nine (73,529) ordinary shares held by Tension Holdco into seventy-three thousand five hundred twenty-nine (73,529) Class 7 Shares.

*Second resolution*

The extraordinary general meeting of shareholders resolves to increase the share capital of the Company by an amount of one euro cent (EUR 0.01) so as to raise it from its present amount of twelve thousand five hundred euro and seven cents (EUR 12,500.07) to twelve thousand five hundred euro and eight cents (EUR 12,500.08).

*Third resolution*

The extraordinary general meeting of shareholders resolves to issue one (1) new Class 7 Share, with a nominal value of one euro cent (EUR 0.01), having the rights and privileges as set out in the articles of incorporation of the Company.

*Fourth resolution*

*Subscription and Payment*

There now appeared Me Marianne SMETRYNS, aforementioned, acting in his capacity as duly attorney in fact of Tension Holdco by virtue of a proxy dated 9 June 2011.

The person appearing declares to subscribe, in the name and on behalf of Tension Holdco for one (1) new Class 7 Share, having a par value of one euro cent (EUR 0.01), together with an aggregate share premium of eighty million eight hundred fifty thousand seven hundred twenty-three euro and ninety-five cents (EUR 80,850,723.95), and to make payment for such newly issued share by a contribution in cash.

The amount of eighty million eight hundred fifty thousand seven hundred twenty-three euro and ninety-six cents (EUR 80,850,723.96) is thus as from now at the disposal of the Company, evidence thereof has been submitted to the under-signed notary.

Thereupon the extraordinary general meeting resolves to accept the said subscription and payment and to allot the one (1) new Class 7 Share to Tension Holdco as fully paid up share.

*Fifth resolution*

The extraordinary general meeting of shareholders resolves to set the amount of the Company's subscribed capital at twelve thousand five hundred euro and eight cents (EUR 12,500.08) represented by seventy-three thousand five hundred thirty-one (73,531) Class 1 Shares, seventy-three thousand five hundred thirty-one (73,531) Class 2 Shares, seventy-three thousand five hundred thirty-one (73,531) Class 3 Shares, seventy-three thousand five hundred thirty-one (73,531) Class 4 Shares, seventy-three thousand five hundred thirty-one (73,531) Class 5 Shares, seventy-three thousand five hundred thirty-one (73,531) Class 6 Shares, seventy-three thousand five hundred thirty (73,530) Class 7 Shares and seven hundred thirty-five thousand two hundred ninety-two (735,292) Ordinary Shares, each with a nominal value of one cent (EUR 0.01).

*Sixth resolution*

In view of the above, the extraordinary general meeting of shareholders resolves to amend article 5 of the articles of incorporation of the Company so as to reflect the foregoing resolutions.

As a result, article 5 paragraph 1 shall from now on read as follows:

**Art. 5. (paragraph 1).** "The issued capital of the Company is set at twelve thousand five hundred euro and eight cents (EUR 12,500.08) represented by seventy-three thousand five hundred thirty-one (73,531) class 1 shares (the "Class 1 Shares"), seventy-three thousand five hundred thirty-one (73,531) class 2 shares (the "Class 2 Shares"), seventy-three thousand five hundred thirty-one (73,531) Class 3 shares (the "Class 3 Shares"), seventy-three thousand five hundred

thirty-one (73,531) Class 4 shares (the "Class 4 Shares"), seventy-three thousand five hundred thirty-one (73,531) Class 5 shares (the "Class 5 Shares"), seventy-three thousand five hundred thirty-one (73,531) Class 6 shares (the "Class 6 Shares"), seventy-three thousand five hundred thirty (73,530) Class 7 shares (the "Class 7 shares") and seven hundred thirty-five thousand two hundred ninety-two (735,292) Ordinary Shares (the "Ordinary Shares"), (together the "Shares" and each a "Share"), each Share having a nominal value of one euro cent (EUR 0.01), and being fully paid up."

As a result, article 5 paragraph 3 shall from now on read as follows:

**Art. 5. (paragraph 3).** "The Class 1 Shares, the Class 2 Shares, the Class 3 Shares, the Class 4 Shares, the Class 5 Shares, the Class 6 Shares and the Class 7 Shares together with any additional classes of Shares that the Company may create from time to time shall be referred to as the "Investment Shares", such term does however exclude the Ordinary Shares."

#### *Seventh resolution*

The extraordinary general meeting of shareholders resolves to confer all and any powers to the board of managers in order to implement the above resolutions.

The expenses, costs, fees and charges of any kind which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at six thousand seven hundred euro (EUR 6,700.-).

There being no other business, the extraordinary general meeting was adjourned at 10.45 a.m.

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same persons and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereof, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, who are known to the notary by their surname, first name, civil status and residence, the said persons signed together with Us notary this original deed.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille onze, le dix juin.

Par-devant Maître Edouard Delosch, notaire de résidence à Rambrouch (Grand-Duché de Luxembourg),

s'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société TRITON MASTERLUXCO 3 S.à r.l. une société à responsabilité limitée régie par le droit luxembourgeois, avec siège social au 43, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg (la "Société"), constituée suivant acte de Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem en date du 23 décembre 2008, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 195 du 29 janvier 2009 et inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 143.926. Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte du notaire soussigné en date du 30 décembre 2010, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 927 du 6 mai 2011.

L'assemblée générale extraordinaire est ouverte à 10.30 heures sous la présidence de Me Marianne SMETRYNS, avocat, demeurant à Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Me Analia CLOUET, avocat, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée générale extraordinaire choisit comme scrutateur Monsieur Martin JAUNAIT, juriste, demeurant à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

(i) La présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

#### *Ordre du jour*

1 Création d'une nouvelle catégorie de parts sociales, les «Parts Sociales de Catégorie 7», et redénomination des soixante-treize mille cinq cent vingt-neuf (73.529) parts sociales ordinaires existantes actuellement détenues par Tension Holdco S.à r.l. (anciennement Triton III No. 9 S.à r.l.), une société à responsabilité limitée régie par le droit luxembourgeois, avec siège social au 43, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 143902 («Tension Holdco»), en soixante-treize mille cinq cent vingt-neuf (73.529) Parts Sociales de Catégorie 7.

2 Augmentation du capital social de la Société d'un montant d'un centime d'euro (EUR 0,01) afin de le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents euros et sept centimes d'euro (EUR 12.500,07) à douze mille cinq cents euros et huit centimes d'euro (EUR 12.500,08).

3 Émission d'une (1) nouvelle Part Sociale de Catégorie 7 ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01), ayant les droits et privilèges tels que décrits dans les statuts de la Société.

4 Acceptation de la souscription de cette Part Sociale de Catégorie 7 nouvellement émise, ensemble avec paiement d'une prime d'émission d'un montant de quatre-vingts millions huit cent cinquante mille sept cent vingt-trois euros et quatre-vingt-quinze centimes d'euro (EUR 80.850.723,95) par Tension Holdco et acceptation de la libération intégrale de cette nouvelle Part Sociale de Catégorie 7 par un apport en numéraire.

5 Fixation du montant du capital social souscrit de la Société à douze mille cinq cents euros et huit centimes (EUR 12.500,08) divisé en soixante-treize mille cinq cent trente-et-une (73.531) Parts Sociales de Catégorie 1, soixante-treize mille cinq cent trente-et-une (73.531) Parts Sociales de Catégorie 2, soixante-treize mille cinq cent trente-et-une (73.531) Parts Sociales de Catégorie 3, soixante-treize mille cinq cent trente-et-une (73.531) Parts Sociales de Catégorie 4, soixante-treize mille cinq cent trente-et-une (73.531) Parts Sociales de Catégorie 5, soixante-treize mille cinq cent trente-et-une (73.531) Parts Sociales de Catégorie 6, soixante-treize mille cinq cent trente (73.530) Parts Sociales de Catégorie 7 et sept cent trente-cinq mille deux cent quatre-vingt-douze (735.292) Parts Sociales Ordinaires, ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune.

6 Modification de l'article 5 des statuts de la Société afin de refléter les résolutions proposées ci-avant.

7 Délégation de tous pouvoirs au conseil de gérance afin d'appliquer les résolutions proposées.

8 Divers.

(ii) Les associés présents, les mandataires des associés représentés, ainsi que le nombre de parts sociales qu'ils détiennent, sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les associés présents, les mandataires des associés représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal.

(iii) Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des associés représentés, après avoir été paraphées "ne varietur" par les comparants.

(iv) L'intégralité du capital social souscrit étant représentée à la présente assemblée générale extraordinaire, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les associés présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

(v) La présente assemblée générale extraordinaire est ainsi régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur les points portés à l'ordre du jour.

(vi) L'assemblée générale extraordinaire, après avoir délibéré, a alors pris, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'assemblée générale extraordinaire des associés décide de créer une nouvelle catégorie de parts sociales, «les Parts Sociales de Catégorie 7», et de re-dénommer les soixante-treize mille cinq cent vingt-neuf (73.529) parts sociales ordinaires existantes actuellement détenues par Tension Holdco en soixante-treize mille cinq cent vingt-neuf (73.529) Parts Sociales de Catégorie 7.

#### *Deuxième résolution*

L'assemblée générale extraordinaire des associés décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant d'un centime d'euro (EUR 0,01) afin de le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents euros et sept centimes d'euro (EUR 12.500,07) à douze mille cinq cents euros et huit centimes (EUR 12.500,08).

#### *Troisième résolution*

L'assemblée générale extraordinaire des associés décide d'émettre une (1) nouvelle Part Sociale de Catégorie 7 ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01), ayant les droits et privilèges tels que décrits dans les statuts de la Société.

#### *Quatrième résolution Souscription - Paiement*

Intervient, Me Marianne SMETRYNS, prénommé, agissant en tant que mandataire de Tension Holdco en vertu d'une procuration en date du 9 juin 2011.

Le comparant déclare souscrire, au nom et pour le compte de Tension Holdco, une (1) nouvelle Part Sociale de Catégorie 7, ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01), ensemble avec le paiement d'une prime d'émission d'un montant de quatre-vingts millions huit cent cinquante mille sept cent vingt-trois euros et quatre-vingt-quinze centimes d'euro (EUR 80.850.723,95), et libérer intégralement cette nouvelle part sociale par un apport en numéraire.

Le montant de quatre-vingts millions huit cent cinquante mille sept cent vingt-trois euros et quatre-vingt-seize centimes d'euro (EUR 80.850.723,96) est dès lors à la disposition de la Société, la preuve ayant été rapportée au notaire soussigné.

L'assemblée générale extraordinaire décide alors d'approuver ladite souscription et ledit paiement et d'attribuer la nouvelle Part Sociale de Catégorie 7 à Tension Holdco en tant que part sociale entièrement libérée.

#### *Cinquième résolution*

L'assemblée générale extraordinaire des associés décide de fixer le montant du capital souscrit de la Société à douze mille cinq cents euros et huit centimes d'euro (EUR 12.500,08) divisé en soixante-treize mille cinq cent trente-et-une (73.531) Parts Sociales de Catégorie 1, soixante-treize mille cinq cent trente-et-une (73.531) Parts Sociales de Catégorie 2, soixante-treize mille cinq cent trente-et-une (73.531) Parts Sociales de Catégorie 3, soixante-treize mille cinq cent trente-et-une (73.531) Parts Sociales de Catégorie 4, soixante-treize mille cinq cent trente-et-une (73.531) Parts Sociales de Catégorie 5, soixante-treize mille cinq cent trente-et-une (73.531) Parts Sociales de Catégorie 6, soixante-treize mille

cinq cent trente (73.530) Parts Sociales de Catégorie 7 et sept cent trente-cinq mille deux cent quatre-vingt-douze (735.292) Parts Sociales Ordinaires, ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune.

*Sixième résolution*

Au vu de ce qui précède, l'assemblée générale extraordinaire des associés décide de modifier l'article 5 des statuts de la Société, afin de refléter les résolutions qui précèdent.

En conséquence, l'article 5, paragraphe 1 aura dorénavant la teneur suivante:

**Art. 5. (paragraphe 1).** «Le capital social souscrit de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros et huit centimes (EUR 12.500,08) divisé en soixante-treize mille cinq cent trente-et-une (73.531) parts sociales de catégorie 1 (les «Parts Sociales de Catégorie 1»), soixante-treize mille cinq cent trente-et-une (73.531) parts sociales de catégorie 2 (les «Parts Sociales de Catégorie 2»), soixante-treize mille cinq cent trente-et-une (73.531) parts sociales de catégorie 3 (les «Parts Sociales de Catégorie 3»), soixante-treize mille cinq cent trente-et-une (73.531) parts sociales de catégorie 4 (les «Parts Sociales de Catégorie 4»), soixante-treize mille cinq cent trente-et-une (73.531) parts sociales de catégorie 5 (les «Parts Sociales de Catégorie 5»), soixante-treize mille cinq cent trente-et-une (73.531) parts sociales de catégorie 6 (les «Parts Sociales de Catégorie 6»), soixante-treize mille cinq cent trente (73.530) parts sociales de catégorie 7 (les «Parts Sociales de Catégorie 7») et sept cent trente-cinq mille deux cent quatre-vingt-douze (735.292) parts sociales ordinaires (les «Parts Sociales Ordinaires»), (ensemble les «Parts Sociales» et chacune une «Part Sociale»), chaque Part Sociale ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01), toutes entièrement libérées.»

En conséquence, l'article 5, paragraphe 3 aura dorénavant la teneur suivante:

**Art. 5. (paragraphe 3).** «Les Parts Sociales de Catégorie 1, les Parts Sociales de Catégorie 2, les Parts Sociales de Catégorie 3, les Parts Sociales de Catégorie 4, les Parts Sociales de Catégorie 5, les Parts Sociales de Catégorie 6 et les Parts Sociales de Catégorie 7 ainsi que les autres catégories de Parts Sociales que la Société peut émettre de temps à autres, sont dénommées «Parts Sociales d'Investissement», terme qui exclut cependant les Parts Sociales Ordinaires.»

*Septième résolution*

L'assemblée générale extraordinaire des associés décide de déléguer tous pouvoirs au conseil de gérance afin d'appliquer les résolutions proposées.

Les frais, dépenses, rémunérations et charges de toute nature payable par la Société en raison du présent acte sont estimés à six mille sept cents euros (EUR 6.700,-).

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée à 10.45 heures.

Le notaire instrumentant, qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande des comparants ci avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; à la demande des même comparants, et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée aux comparants connus du notaire instrumentaire par leur nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: M. Smetryns, A. Clouet, M. Jaunait, DELOSCH.

Enregistré à Redange/Attert, le 22 juin 2011. Relation: RED/2011/1204. Reçu soixante-quinze (75.-) euros.

Le Receveur (signé): KIRSCH.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Rambrouch, le 27 juin 2011.

Référence de publication: 2011098784/251.

(110111608) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2011.

**Saxony Holdings, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 257, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 111.444.

Les comptes annuels au 31 janvier 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011098108/10.

(110110973) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2011.

**SOCLINPAR S.A., Société Luxembourgeoise d'Investissements et de Participations, Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.  
R.C.S. Luxembourg B 16.980.

Les Comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 11 juillet 2011. Signature.  
Référence de publication: 2011098109/11.  
(110110565) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2011.

---

**Sogeco Holding S.A., Société Anonyme.**

**Capital social: EUR 31.000,00.**

Siège social: L-2330 Luxembourg, 128, boulevard de la Pétrusse.  
R.C.S. Luxembourg B 105.175.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations. Signature.  
Référence de publication: 2011098110/11.  
(110110569) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2011.

---

**Varick Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.  
R.C.S. Luxembourg B 152.548.

*Décision prise lors de l'assemblée générale  
ordinaire tenue de manière extraordinaire le 20 juillet 2011*

L'assemblée décide de réélire les gérants pour la période expirant à l'assemblée générale statuant sur l'exercice 2011  
comme suit:

*Conseil de gérance:*

- M. Alessandro Cajrati Crivelli, demeurant 30, Queen's Gate Gardens, SW7 5RR Londres (UK), gérant;
- M. Giuseppe Cataldo, demeurant professionnellement 19-21, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, gérant;
- Mme Gaëlle Kwiatkowski, demeurant professionnellement 19-21, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, gérant.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Société Européenne de Banque  
Société Anonyme  
Banque domiciliataire  
Signatures

Référence de publication: 2011102923/22.  
(110117374) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2011.

---

**Soluprint S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-3372 Leudelange, 2, rue Léon Laval.  
R.C.S. Luxembourg B 142.112.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations. Signature.  
Référence de publication: 2011098111/10.  
(110110996) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2011.

---

**Schei Invest S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2550 Luxembourg, 52-54, avenue du X Septembre.

R.C.S. Luxembourg B 103.698.

Le Bilan du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011098112/10.

(110111004) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2011.

---

**Schockmel Participations S.à.r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**

Siège social: L-9653 Goesdorf, 11, Um weisse Steen.

R.C.S. Luxembourg B 128.074.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011098113/10.

(110110897) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2011.

---

**Shopping Evasion, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8295 Keispelt, 22, rue de Kehlen.

R.C.S. Luxembourg B 120.020.

Le bilan et l'annexe au bilan au 31/12/2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011098114/10.

(110111439) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2011.

---

**Dodge Holding S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 57.016.

**CLÔTURE DE LIQUIDATION**

*Extrait des l'assemblée générale ordinaire des actionnaires du 06 juillet 2011:*

Les actionnaires prononcent la clôture de la liquidation et déclarent que la société anonyme Dodge Holding S.A., en liquidation, ayant son siège social 1, rue Goethe, L-1637 Luxembourg, a définitivement cessé d'exister, même pour les besoins de la liquidation. Les livres et les documents sociaux seront conservés au dernier siège de la société pendant cinq ans.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011098282/14.

(110112112) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2011.

---

**Société Le Muy S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1924 Luxembourg, 43, rue Emile Lavandier.

R.C.S. Luxembourg B 30.781.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011098115/10.

(110110993) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2011.

---



**Socrimex Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 2.250.000,00.**

Siège social: L-5244 Sandweiler, 2A, Ennert dem Bierg.

R.C.S. Luxembourg B 124.817.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour SOCRIMEX HOLDING S.à r.l.*

Référence de publication: 2011098116/11.

(110110566) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2011.

**HSBC Trinkaus & Burkhardt (International) S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1748 Findel, 8, rue Lou Hemmer.

R.C.S. Luxembourg B 14.543.

Im Jahre zweitausendelf, den 10. Juni.

Vor dem unterzeichneten Notar Maître Jacques DELVAUX mit Amtswohnsitz in Luxemburg (Großherzogtum Luxemburg).

Treten zu einer außerordentlichen Generalversammlung (die "Versammlung") zusammen, die Aktionäre der Aktiengesellschaft "HSBC TRINKAUS & BURKHARDT (INTERNATIONAL) S.A.", mit Sitz in 8, rue Lou Hemmer, L-1748 Findel-Golf, eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg unter Sektion B mit der Nummer 14.543, gegründet gemäß Urkunde, aufgenommen durch Jean-Paul HENCKS, Notar mit damaligen Amtssitz in Mersch, am 5. Januar 1977, veröffentlicht im Mémorial, "Recueil des Sociétés et Associations", Nummer 13 vom 17. Januar 1977. Die Satzung wurde mehrmals abgeändert und zuletzt am 30. Dezember 2009, gemäß Urkunde, aufgenommen durch Notar Dr Emile SCHLESER, mit Amtssitz in Luxemburg, veröffentlicht im Mémorial, "Recueil des Sociétés et Associations", Nummer 334 vom 16. Februar 2010.

Den Vorsitz der Versammlung führt Maître Martin WURTH, Rechtsanwalt, mit beruflichem Sitz in Luxemburg

Welcher Maître Maria Faria ALVES, Rechtsanwältin, mit beruflichem Sitz in Luxemburg zum Schriftführer bestellt.

Die Versammlung bestimmt zum Stimmzähler Mme Carola NILSSON, juriste, mit beruflichem Sitz in Luxemburg (der Vorsitzende, der Schriftführer und der Stimmzähler bilden zusammen das "Büro" der Versammlung).

Der Vorsitzende erklärt die Sitzung als eröffnet und gibt gemeinsam mit den Versammlungsmitgliedern folgende Erklärungen ab, welche von dem amtierenden Notar zu Protokoll genommen werden:

A) Dass die anwesenden oder vertretenden Aktionäre, sowie die Anzahl der von ihnen gehaltenen Aktien, in einer Anwesenheitsliste vermerkt werden; diese Anwesenheitsliste wird von den anwesenden Aktionären, den Bevollmächtigten der vertretenen Aktionären, den Mitgliedern des Büros und dem unterzeichneten Notar "ne varietur" unterzeichnet und gegenwärtiger Urkunde beigegeben, um mit derselben einregistriert zu werden.

B) Dass die Vollmachten der vertretenen Aktionäre von den Mitgliedern des Büros und dem unterzeichneten Notar "ne varietur" unterzeichnet und dieser Urkunde beigegeben werden, um mit derselben einregistriert zu werden.

C) Dass sämtliche Aktien der Gesellschaft durch die Aktionäre oder deren Bevollmächtigte vertreten sind und dass sämtliche Aktionäre oder deren Bevollmächtigte erklären, über die Tagesordnung Bescheid zu wissen und auf die Einberufungsformalitäten und – fristen zu verzichten; somit ist die gegenwärtige Versammlung rechtsgültig zusammengetreten und kann gültig über alle Punkte der Tagesordnung beschließen:

D) Dass die Tagesordnung der Versammlung wie folgt lautet:

*Tagesordnung*

1. Verzicht auf Einberufungsformalitäten und -fristen;

2. Umwandlung der Gesellschaft in eine dualistisch geführte Aktiengesellschaft mit Vorstand und Aufsichtsrat gemäß Artikel 60bis-1 bis einschließlich Artikel 60bis-19 des abgeänderten Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften;

3. Anschließende Neufassung der Satzung.

Sodann trifft die Versammlung einstimmig folgende Beschlüsse:

*Erster Beschluss*

In Anbetracht der Tatsache, dass das gesamte Kapital der Gesellschaft bei der gegenwärtigen Versammlung anwesend oder vertreten ist, beschließt die Versammlung auf die Einberufungsformalitäten und -fristen zu verzichten; die anwesenden oder vertretenen Aktionäre betrachten sich als rechtmäßig eingeladen und bestätigen volle Kenntnis der Tagesordnung zu haben, welche ihnen im Voraus mitgeteilt wurde.

### Zweiter Beschluss

Die Versammlung beschließt, die Verwaltung und Aufsicht der Gesellschaft den Regelungen einer dualistisch geführten Gesellschaft gemäß Artikel 60bis-1 bis einschließlich Artikel 60bis-19 des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften zu unterwerfen.

### Dritter Beschluss

In Anschluss an den zweiten Beschluss beschließt die Versammlung, die Satzung der Gesellschaft wie folgt neu zu fassen.

**Art. 1.** Die Gesellschaft ist als "société anonyme" (Aktiengesellschaft) auf der Grundlage des Gesetzes über die Handelsgesellschaften vom 10. August 1915 einschließlich Änderungsgesetzen errichtet. Sie führt den Namen "HSBC Trinkaus & Burkhardt (International) S.A."

**Art. 2.** Sitz der Gesellschaft ist in Findel-Golf (Gemeinde Niederanven).

Im Falle höherer Gewalt, die die normale Geschäftsabwicklung am Gesellschaftssitz und/oder den reibungslosen Verkehr zwischen diesem Sitz und dem Ausland beeinträchtigt, kann der Vorstand durch einfachen Beschluss den Gesellschaftssitz vorübergehend bis zur Wiederherstellung normaler Verhältnisse ins Ausland verlegen, und zwar unter Beibehaltung der luxemburgischen Nationalität.

**Art. 3.** Zweck der Gesellschaft ist die Durchführung von Bank- und Finanzgeschäften aller Art, für eigene und dritte Rechnung im Großherzogtum Luxemburg und im Ausland, sowie alle Operationen, die damit direkt oder indirekt zusammenhängen.

Die Gesellschaft kann sich an anderen Gesellschaften mit Sitz im Großherzogtum Luxemburg oder im Ausland beteiligen, sowie Zweigniederlassungen errichten.

**Art. 4.** Die Dauer der Gesellschaft ist zeitlich nicht begrenzt.

**Art. 5.** Das Gesellschaftskapital beträgt fünfzehn Millionen fünfhunderttausend (15.500.000) EURO. Es ist eingeteilt in sechzigtausend (60.000) Aktien.

**Art. 6.** Die Aktien sind Namensaktien.

**Art. 7.** Die Verwaltung und Aufsicht der Gesellschaft unterliegt den Bestimmungen des abgeänderten Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften betreffend den Vorstand und den Aufsichtsrat und die Gesellschaft wird von einem Vorstand unter der Aufsicht eines Aufsichtsrats verwaltet. Eine Person kann nicht gleichzeitig Mitglied des Vorstandes und des Aufsichtsrats sein.

**Art. 8.** Der Vorstand hat die Befugnis, alle Geschäfte zu tätigen und alle Handlungen vorzunehmen, die zur Erfüllung des Gesellschaftszwecks notwendig oder nützlich erscheinen. Er ist zuständig für alle Angelegenheiten der Gesellschaft, soweit sie nicht nach dem Gesetz oder nach dieser Satzung der Generalversammlung oder dem Aufsichtsrat vorbehalten sind und unbeschadet der internen Regelungen zu den Geschäften, für die das Einverständnis des Aufsichtsrats vorgeschrieben ist.

Der Vorstand setzt sich aus mindestens zwei Mitgliedern zusammen, die nicht Aktionäre der Gesellschaft zu sein brauchen. Der Aufsichtsrat bestimmt die genaue Anzahl der Vorstandsmitglieder unter Beachtung des vorstehenden Satzes. Die Vorstandsmitglieder werden für die Dauer von bis zu drei Jahren durch den Aufsichtsrat bestellt; sie können vom Aufsichtsrat jederzeit ohne Angabe von Gründen abberufen werden. Eine Wiederwahl ist möglich. Bei frühzeitigem Ausscheiden eines Vorstandsmitglieds kann der Aufsichtsrat aus seiner Mitte ein Mitglied bestimmen, um das ausgeschiedene Vorstandsmitglied zu ersetzen. Während dieser Zeit ist das Aufsichtsratsmandat des in den Vorstand bestellten Mitglieds vorübergehend suspendiert. Das vorläufig in den Vorstand bestellte Mitglied des Aufsichtsrats beendet das Mandat seines Vorgängers. Das Recht des Vorstandes bei frühzeitigem Ausscheiden eines Mitglieds einen Nachfolger zu kooptieren ist ausgeschlossen. Die Vergütung der Vorstandsmitglieder wird vom Aufsichtsrat festgelegt. Der Vorstand gibt sich eine Geschäftsordnung, die der Zustimmung des Aufsichtsrats bedarf.

Der Vorstand wählt aus seiner Mitte einen Vorsitzenden, der in den Vorstandssitzungen den Vorsitz hat. In Abwesenheit des Vorsitzenden wird der Vorsitz einem anderen Vorstandsmitglied übertragen.

Der Vorstand ist nur beschlussfähig, wenn die Mehrzahl seiner Mitglieder anwesend oder vertreten ist. Ein Vorstandsmitglied kann sich durch ein anderes Vorstandsmitglied vertreten lassen, das dazu durch Brief, Telegramm, Telekopie oder Fernschreiben bevollmächtigt wurde. Mitglieder des Vorstandes, die durch Telefonoder Videokonferenz zugeschaltet sind, gelten als anwesend.

Die Beschlüsse des Vorstandes werden (mit Ausnahme von Zirkularbeschlüssen) mit Stimmenmehrheit gefasst. Entscheidungen welche gegen den Willen des Vorsitzenden des Vorstandes getroffen werden, benötigen die Genehmigung des Aufsichtsrates. Wird diese vom Aufsichtsrat verweigert, kann der Vorstand die Entscheidung der Generalversammlung der Aktionäre unterbreiten.

Ein schriftlicher, von allen Vorstandsmitgliedern unterzeichneter Beschluss ist ordnungsgemäß und wirksam, wie bei ordnungsgemäß einberufenen und abgehaltenen Sitzungen des Vorstandes gefasste Beschlüsse. Ein solcher Zirkularbes-

chluss kann in einem oder verschiedenen gesonderten Dokumenten gleichen Inhalts niedergelegt sein, die von allen Vorstandsmitgliedern unterzeichnet sind.

**Art. 9.** Der Aufsichtsrat übt die ständige Kontrolle über die Verwaltung der Gesellschaft durch den Vorstand aus, ohne sich dabei in diese Verwaltung einmischen zu können.

Der Aufsichtsrat setzt sich aus mindestens drei Mitgliedern zusammen, die nicht Aktionäre der Gesellschaft zu sein brauchen. Die Aufsichtsratsmitglieder werden für die Dauer von bis zu drei Jahren durch die Generalversammlung bestellt; sie können von der Generalversammlung jederzeit abberufen werden. Eine Wiederwahl ist möglich. Scheidet ein Aufsichtsratsmitglied vor Ablauf seiner Amtszeit aus, so können die verbleibenden Mitglieder des Aufsichtsrats einen vorläufigen Nachfolger bestimmen, dessen Bestellung von der nächstfolgenden Generalversammlung bestätigt werden muss. Dieser Nachfolger beendet das Mandat seines Vorgängers.

Die Vergütung der Aufsichtsratsmitglieder wird von der Generalversammlung festgelegt.

Der Aufsichtsrat gibt sich eine Geschäftsordnung. Die Aufsichtsratsitzungen finden in regelmäßigen Abständen mindestens zweimal pro Jahr statt.

Der Aufsichtsrat bestimmt aus seiner Mitte einen Vorsitzenden und einen stellvertretenden Vorsitzenden, die in den Aufsichtsratssitzungen den Vorsitz haben.

Der Aufsichtsrat ist nur beschlussfähig, wenn die Mehrzahl seiner Mitglieder anwesend oder vertreten ist. Ein Aufsichtsratsmitglied kann sich durch ein anderes Aufsichtsratsmitglied vertreten lassen, das dazu durch Brief, Telegramm, Telekopie oder Fernschreiben bevollmächtigt wurde. Mitglieder des Aufsichtsrats, die durch Telefon- oder Videokonferenz zugeschaltet sind, gelten als anwesend.

Ein schriftlicher, von allen Aufsichtsratsmitgliedern unterzeichneter Beschluss ist ordnungsgemäß und wirksam, wie bei ordnungsgemäß einberufenen und abgehaltenen Sitzungen des Aufsichtsrats gefasste Beschlüsse. Ein solcher Zirkularbeschluss kann in einem oder verschiedenen gesonderten Dokumenten gleichen Inhalts niedergelegt sein, die von allen Aufsichtsratsmitgliedern unterzeichnet sind.

Die Beschlüsse des Aufsichtsrats werden (mit Ausnahme von Zirkularbeschlüssen) mit Stimmenmehrheit gefasst. Im Falle einer Stimmengleichheit hat der Aufsichtsratsvorsitzende eine ausschlaggebende Stimme.

Der Aufsichtsrat kann auch einzelnen Aufsichtsratsmitgliedern für eine oder mehrere Aufgaben Spezialvollmacht erteilen. Der Aufsichtsrat kann aus seiner Mitte Ausschüsse bestellen, deren Zusammensetzung und Zuständigkeitsbereiche er bestimmt und die ihre Aufgaben unter der Verantwortung des Aufsichtsrats ausüben.

**Art. 10.** Die Sitzungsprotokolle des Vorstandes und des Aufsichtsrats sind vom Vorsitzenden der jeweiligen Sitzung oder einem anderen Mitglied des jeweiligen Organs zu unterzeichnen. Vollmachten sind dem Protokoll anzuhängen.

**Art. 11.** Die Gesellschaft ist rechtsverbindlich verpflichtet durch die gemeinsame Unterschrift von je zwei Mitgliedern des Vorstandes oder durch Unterschrift der Person oder Personen, welche durch Vorstandsbeschluss hierzu ermächtigt sind.

**Art. 12.** Die jährliche Generalversammlung findet jeweils am dritten Mittwoch des Monats März, um 13.00 Uhr, am Gesellschaftssitz oder an einem anderen in der Einladung angegebenen Ort statt.

Fällt dieser Tag auf einen Tag, der nicht Bankarbeitstag ist, wird die Generalversammlung am nächsten Bankarbeitstag abgehalten. Generalversammlungen einschließlich der jährlichen Generalversammlung können auch im Ausland abgehalten werden, wenn der Vorstand oder der Aufsichtsrat dies aus Gründen der höheren Gewalt beschließt; eine solche Entscheidung ist unanfechtbar.

Die Einberufung der Generalversammlungen erfolgt mit einer Frist von einem Monat durch den Vorstand oder durch den

Aufsichtsrat in der gesetzlichen vorgeschriebenen Form.

Das einberufende Organ ist befugt, diese Frist auf das gesetzlich vorgeschriebene Minimum zu verkürzen.

**Art. 13.** Von der Einhaltung der gesetzlichen Bestimmungen über die Einberufung von Generalversammlungen kann abgesehen werden, wenn sämtliche Aktionäre anwesend oder vertreten sein werden. Jeder Aktionär kann sein Stimmrecht selbst oder durch einen Bevollmächtigten ausüben, der nicht Aktionär zu sein braucht. Soweit das Gesetz nichts anderes vorsieht, gibt jede Aktie Anrecht auf eine Stimme.

**Art. 14.** Die Generalversammlung der Aktionäre kann über alle Angelegenheiten der Gesellschaft befinden.

Insbesondere sind der Generalversammlung folgende Befugnisse vorbehalten:

- a) die Satzung zu ändern;
- b) Mitglieder des Aufsichtsrates zu bestellen und abzurufen und die Vergütungen der Aufsichtsratsmitglieder festzusetzen;
- c) die Berichte des Vorstandes, des Aufsichtsrates und des Wirtschaftsprüfers entgegenzunehmen;
- d) die jährliche Bilanz sowie die Gewinn- und Verlustrechnung zu genehmigen;
- e) den Mitgliedern des Vorstandes und des Aufsichtsrates Entlastung zu erteilen;
- f) über die Verwendung des Jahresergebnisses zu beschließen;

g) die Gesellschaft aufzulösen.

**Art. 15.** Jede Generalversammlung wird vom Vorsitzenden des einberufenden Organs oder, falls er verhindert ist, durch eine von der Generalversammlung bestimmte Person geleitet.

Außer im Falle einer Satzungsänderung werden Beschlüsse unbeschadet der Zahl der auf der Generalversammlung versammelten Aktien gefasst. Die Beschlüsse werden mit einfacher Mehrheit der abgegebenen Stimmen gefasst.

Die Abschriften oder Auszüge der Versammlungsprotokolle, welche bei Gericht oder anderswo vorzulegen sind, werden vom Vorsitzenden der Generalversammlung oder von zwei Mitgliedern des Vorstandes oder des Aufsichtsrats beglaubigt.

**Art. 16.** Das Geschäftsjahr beginnt mit dem 1. Januar und endet am 31. Dezember eines jeden Jahres.

**Art. 17.** Die Kontrolle der Jahresabschlüsse der Gesellschaft ist durch den Vorstand einem unabhängigen, externen Wirtschaftsprüfer gemäß den Bestimmungen des abgeänderten Luxemburger Gesetzes vom 5. April 1993 über den Finanzsektor zu übertragen.

**Art. 18.** Von dem durch die Bilanz ausgewiesenen Reingewinn sind nach Abzug der allgemeinen Kosten, der notwendigen Abschreibungen und aller anderen Verpflichtungen, fünf Prozent dem gesetzlichen Reservefonds zuzuführen. Die Verpflichtung dieses Abzuges entfällt sobald des Reservefonds ein Zehntel des Gesellschaftskapitals erreicht hat.

Die Generalversammlung beschließt über die Verwendung des restlichen Gewinns.

Der Vorstand kann Vorschüsse auf Dividenden vornehmen, jedoch nur im Rahmen und gemäß Bedingungen von Artikel 72-2 des Gesetzes über die Handelsgesellschaften.

**Art. 19.** Die Gesellschaft kann jederzeit aufgelöst werden, und zwar durch Beschluss der Generalversammlung. Hierzu sind die Vorschriften des Gesetzes in Bezug auf Präsenz und Mehrheit die gleichen wie bei den Satzungsänderungen, welche weder Zweck noch die Form der Gesellschaft betreffen.

Bei Auflösung der Gesellschaft werden ein oder mehrere Abwickler (Liquidatoren) ernannt. Zu Abwicklern können sowohl natürliche Personen als auch Gesellschaften bestimmt werden. Ihre Ernennung erfolgt durch die Generalversammlung, welche ihre Befugnisse und Bezüge festlegt.

#### Kosten

Die Kosten und Gebühren dieser Urkunde, welche auf insgesamt EUR 1.400,- veranschlagt sind, sind zu Lasten der Gesellschaft.

Da hiermit die Tagesordnung erschöpft ist, erklärt der Vorsitzende die Versammlung für abgeschlossen.

WORÜBER URKUNDE, aufgenommen in Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorstehenden an die Komparenten, dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und

Wohnort bekannt, haben dieselben gegenwärtige Urkunde mit dem Notar unterschrieben.

Gezeichnet: M. WURTH, F. ALVES, C. NILSSON, J. DELVAUX.

Enregistré à Luxembourg, actes civils le 17 juin 2011, LAC/2011/27883. Reçu soixante-quinze Euros (75,-).

Le Receveur (gezeichnet): F. SANDT.

Pour expédition conforme, délivrée à la demande de la société prénommée, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 juillet 2011.

Référence de publication: 2011100224/195.

(110113854) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2011.

#### **BI-Invest Finance S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 51, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 161.828.

#### — STATUTES

In the year two thousand and eleven, on the twenty-seventh day of May,

Before us, Maître Hellinckx, notary residing at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

#### THERE APPEARED:

BI INVEST HOLDINGS, a public limited liability company (société anonyme) incorporated under the laws of Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 51, avenue J.F. Kennedy, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 142.921,

here represented by Vassilya Konstantinovitch, lawyer, whose professional address is 18-20 rue Edward Steichen L-2540, Luxembourg by virtue of a power of attorney given under private seal,

The power of attorney, after signature ne varietur by the representative of the appearing party and the undersigned notary, will remain attached to this deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as above, has requested the undersigned notary, to state, as follows, the articles of incorporation of a public limited liability company (société anonyme), which is hereby incorporated:

## I. Name - Registered office - Object - Duration

**Art. 1. Name.** The name of the company is “Bl-Invest Finance S.A.” (the Company). The Company is a public company limited by shares (société anonyme) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, in particular the law of August 10, 1915, on commercial companies, as amended (the Law), and these articles of incorporation (the Articles).

### Art. 2. Registered office.

2.1. The Company’s registered office is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within that municipality by a resolution of the board of directors (the Board). It may be transferred to any other location in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the general meeting of shareholders (the General Meeting), acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the Board. If the Board determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent, and that those developments or events may interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with ease of communication between that office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the developments or events in question have completely ceased. Any such temporary measures do not affect the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

### Art. 3. Corporate object.

3.1. The Company’s object is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any company or enterprise in any form whatsoever, and the management of those participations. The Company may in particular acquire, by subscription, purchase and exchange or in any other manner, any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and, more generally, any securities and financial instruments issued by any public or private entity. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. Further, it may invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin.

3.2. The Company may borrow in any form. It may issue notes, bonds and any kind of debt and equity securities. It may lend funds, including, without limitation, the proceeds of any borrowings, to its subsidiaries, affiliated companies and any other companies. It may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over some or all of its assets to guarantee its own obligations and those of any other company, and, generally, for its own benefit and that of any other company or person. For the avoidance of doubt, the Company may not carry out any regulated financial sector activities without having obtained the requisite authorisation.

3.3. The Company may use any techniques, legal means and instruments to manage its investments efficiently and protect itself against credit risks, currency exchange exposure, interest rate risks and other risks.

3.4. The Company may carry out any commercial, financial or industrial operation and any transaction with respect to real estate or movable property, which directly or indirectly, favours or relates to its corporate object.

### Art. 4. Duration.

4.1. The Company is formed for an unlimited period.

4.2. The Company is not to be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or more shareholders.

## II. Capital - Shares

### Art. 5. Capital.

5.1. The share capital is set at thirty-one thousand euro (EUR 31,000.-), represented by thirty-one thousand (EUR 31,000) shares in registered form, with a par value of one euro (EUR 1.-) each, all subscribed and fully paid-up.

5.2. The share capital may be increased or reduced once or more by a resolution of the General Meeting acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

### Art. 6. Shares.

6.1. The shares are and will remain in registered form (actions nominatives).

6.2. A register of shares is kept at the registered office and may be examined by any shareholder on request.

6.3. A share transfer is carried out by the entry in the register of shares of a declaration of transfer, duly signed and dated by both the transferor and the transferee or their authorised representatives, following a notification to or acceptance by the Company, in accordance with Article 1690 of the Civil Code.

The Company may also accept other documents recording the agreement between the transferor and the transferee as evidence of a share transfer.

6.4. The shares are indivisible and the Company recognises only one (1) owner per share.

6.5. The Company may redeem its own shares within the limits set forth by the Law.

### III. Management - Representation

#### Art. 7. Board of directors.

##### 7.1. Composition of the board of directors

(i) The Company is managed by the Board, which is composed of at least three (3) members. The directors need not be shareholders.

(ii) The General Meeting appoints the directors, and determines their number and remuneration and the term of their mandate. Directors cannot be appointed for more than six (6) years and are re-eligible.

(iii) Directors may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the General Meeting.

(iv) If a legal entity is appointed as director, it must appoint a permanent representative to perform its duties. The permanent representative is subject to the same rules and incurs the same liabilities as if he had exercised its functions in its own name and on its own behalf, without prejudice to the joint and several liability of the legal entity which it represents.

(v) Should the permanent representative be unable to perform its duties, the legal entity must immediately appoint another permanent representative.

(vi) If the office of a director becomes vacant, the other directors, acting by a simple majority, may fill the vacancy on a provisional basis until a new director is appointed by the next General Meeting.

##### 7.2. Powers of the board of directors

(i) All powers not expressly reserved to the shareholder(s) by the Law or the Articles fall within the competence of the Board, which has full power to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's corporate object.

(ii) The Board may delegate special and limited powers to one or more agents for specific matters.

(iii) The Board is authorised to delegate the day-to-day management, and the power to represent the Company in this respect, to one or more directors, officers, managers or other agents, whether shareholders or not, acting either individually or jointly. If the day-to-day management is delegated to one or more directors, the Board must report to the annual General Meeting any salary, fee and/or any other advantage granted to those director(s) during the relevant financial year.

##### 7.3. Procedure

(i) The Board must appoint a chairperson from among its members, and may choose a secretary who need not be a director and who will be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board and of General Meetings.

(ii) The Board meets at the request of the chairperson or any two (2) directors, at the place indicated in the notice, which in principle is in Luxembourg.

(iii) Written notice of any Board meeting is given to all directors at least twenty-four (24) hours in advance, except in the case of an emergency whose nature and circumstances are set forth in the notice.

(iv) No notice is required if all members of the Board are present or represented and state that they know the agenda for the meeting. A director may also waive notice of a meeting, either before or after the meeting. Separate written notices are not required for meetings which are held at times and places indicated in a schedule previously adopted by the Board.

(v) A director may grant another director a power of attorney in order to be represented at any Board meeting.

(vi) The Board may only validly deliberate and act if a majority of its members are present or represented. Board Resolutions are validly adopted by a majority of the votes by the directors present or represented. The chairman has a casting vote in the event of a tie vote. Board resolutions are recorded in minutes signed by the chairperson, by all directors present or represented at the meeting, or by the secretary (if any).

(vii) Any director may participate in any meeting of the Board by telephone or video conference, or by any other means of communication which allows all those taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other. Participation by such means is deemed equivalent to participation in person at a duly convened and held meeting.

(viii) Circular resolutions signed by all the directors (the Directors' Circular Resolutions) are valid and binding as if passed at a duly convened and held Board meeting, and bear the date of the last signature.

(ix) A director who has an interest in a transaction carried out other than in the ordinary course of business which conflicts with the interests of the Company must advise the Board accordingly and have the statement recorded in the minutes of the meeting. The director concerned may not take part in the deliberations concerning that transaction. A

special report on the relevant transaction is submitted to the shareholders at the next General Meeting, before any vote on the matter.

#### 7.4. Representation

- (i) The Company is bound towards third parties in all matters by the joint signature of any two (2) directors.
- (ii) The Company is also bound towards third parties by the joint or single signature of any person to whom special signatory powers have been delegated.

#### **Art. 8. Sole director.**

8.1. Where the number of shareholders is reduced to one (1), the Company may be managed by a single director until the ordinary General Meeting following the introduction of an additional shareholder. In this case, any reference in the Articles to the Board or the directors should be read as a reference to that sole director, as appropriate.

8.2. Transactions entered into by the Company which conflict with the interest of its sole director must be recorded in minutes. This does not apply to transactions carried out under normal circumstances in the ordinary course of business.

8.3. The Company is bound towards third parties by the signature of the sole director or by the joint or single signature of any person to whom the sole director has delegated special signatory powers.

#### **Art. 9. Liability of the directors.**

9.1. The directors may not be held personally liable by reason of their mandate for any commitment they have validly made in the name of the Company's name, provided those commitments comply with the Articles and the Law.

### **IV. Shareholder(s)**

#### **Art. 10. General meetings of shareholders.**

##### 10.1. Powers and voting rights

(i) Resolutions of the shareholders are adopted at a general meeting of shareholders (the General Meeting). The General Meeting has full powers to adopt and ratify all acts and operations which are consistent with the company's corporate object.

(ii) Each share gives entitlement to one (1) vote.

##### 10.2. Notices, quorum, majority and voting proceedings

(i) General Meetings are held at the time and place specified in the notices.

(ii) If all the shareholders are present or represented and consider themselves duly convened and informed of the agenda, the General Meeting may be held without prior notice.

(iii) A shareholder may grant written power of attorney to another person, shareholder or otherwise, in order to be represented at any General Meeting.

(iv) Any shareholder may participate in any General Meeting by telephone or video conference, or by any other means of communication which allows all those taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other. Participation by such means is deemed equivalent to participation in person at the meeting.

(v) Any shareholder may vote by using the forms provided to that effect by the Company. Voting forms contain the date, place and agenda of the meeting and the text of the proposed resolutions. For each resolution, the form must contain three boxes allowing for a vote for or against that resolution or an abstention. Shareholders must return the voting forms to the registered office. Only voting forms received prior to the General Meeting are taken into account for calculation of the quorum. Forms which indicate neither a voting intention nor an abstention are void.

(vi) Resolutions of the General Meeting are passed by a simple majority vote, regardless of the proportion of share capital represented.

(vii) An Extraordinary General Meeting may only amend the Articles if at least one-half of the share capital is represented and the agenda indicates the proposed amendments to the Articles, including the text of any proposed amendment to the Company's object or form. If this quorum is not reached, a second General Meeting may be convened by means of notices published twice in the Memorial and two Luxembourg newspapers, at an interval of at fifteen (15) days and fifteen (15) days before the meeting. These notices state the date and agenda of the General Meeting and the results of the previous General Meeting. The second General Meeting deliberates validly regardless of the proportion of capital represented. At both General Meetings, resolutions must be adopted by at least two-thirds of the votes cast.

(viii) Any change in the nationality of the Company and any increase in a shareholder's commitment in the Company require the unanimous consent of the shareholders and bondholders (if any).

#### **Art. 11. Sole shareholder.**

11.1. When the number of shareholders is reduced to one (1), the sole shareholder exercises all powers granted by the Law to the General Meeting.

11.2. Any reference to the General Meeting in the Articles is to be read as a reference to the sole shareholder, as appropriate.

11.3. The resolutions of the sole shareholder are recorded in minutes.

## V. Annual accounts - Allocation of profits supervision

### Art. 12. Financial year and Approval of annual accounts.

12.1. The financial year begins on 1 January and ends on 31 December of each year.

12.2. The Board prepares the balance sheet and profit and loss account annually, together with as an inventory stating the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarising its commitments and the debts owed by its officers, directors and statutory auditors to the Company.

12.3. One month before the Annual General Meeting, the Board provides the statutory auditors with a report on and documentary evidence of the Company's operations. The statutory auditors then prepare a report stating their findings and proposals.

12.4. The annual General Meeting is held at the registered office or in any other place within the municipality of the registered office, as specified in the notice, on the second Monday of May of each year at 10.00 a.m. If that day is not a business day in Luxembourg, the annual General Meeting is held on the following business day.

12.5. The annual General Meeting may be held abroad if, in the Board's, absolute and final judgement, exceptional circumstances so require.

### Art. 13. Auditors.

13.1. The Company's operations are supervised by one or more statutory auditors (commissaires).

13.2. When so required by law, the Company's operations are supervised by one or more approved external auditors (réviseurs d'entreprises agréés).

13.3. The General Meeting appoints the statutory auditors (commissaires)/ approved external auditors (réviseurs d'entreprises agréés), and determines their number and remuneration and the term of their mandate, which may not exceed six (6) years but may be renewed.

### Art. 14. Allocation of profits.

14.1. Five per cent (5%) of the Company's annual net profits are allocated to the reserve required by law. This requirement ceases when the legal reserve reaches an amount equal to ten per cent (10%) of the share capital.

14.2. The General Meeting determines the allocation of the balance of the annual net profits. They may decide on the payment of a dividend, to transfer the balance to a reserve account, or to carry it forward in accordance with the applicable legal provisions.

14.3. Interim dividends may be distributed at any time, under the following conditions:

(i) the Board draws up interim accounts;

(ii) the interim accounts show that sufficient profits and other reserves (including share premiums) are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed the profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, if any, increased by profits carried forward and distributable reserves, and reduced by losses carried forward and sums to be allocated to the legal or a statutory reserve;

(iii) the decision to distribute interim dividends is made by the Board within two (2) months from the date of the interim accounts; and

(iv) In their report to the Board, the statutory auditors (commissaires) or the approved external auditors (réviseurs d'entreprises agréés), as applicable, must verify whether the above conditions have been satisfied.

## VI. Dissolution - Liquidation

14.1. The Company may be dissolved at any time by a resolution of the General Meeting, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles. The General Meeting appoints one or more liquidators, who need not be shareholders, to carry out the liquidation, and determines their number, powers and remuneration. Unless otherwise decided by the General Meeting, the liquidators have full powers to realise the Company's assets and pay its liabilities.

14.2. The surplus after realisation of the assets and payment of the liabilities is distributed to the shareholders in proportion to the shares held by each of them.

## VII. General provision

15.1. Notices and communications may be made or waived and circular resolutions may be evidenced in writing, fax, email or any other means of electronic communication.

15.2. Powers of attorney are granted by any of the means described above. Powers of attorney in connection with Board meetings may also be granted by a director, in accordance with such conditions as may be accepted by the Board.

15.3. Signatures may be in handwritten or electronic form, provided they fulfil all legal requirements for being deemed equivalent to handwritten signatures. Signatures of circular resolutions or resolutions adopted by telephone or video



conference are affixed to one original or several counterparts of the same document, all of which taken together constitute one and the same document.

15.4. All matters not expressly governed by these Articles shall be determined in accordance with the applicable law and, subject to any non-waivable provisions of the law, with any agreement entered into by the shareholders from time to time.

#### *Transitional provision*

The first financial year begins on the date of this deed and ends on December 31, 2011.

#### *Subscription and payment*

Bi-Invest Holdings, represented as stated above, subscribes to thirty-one thousand (31,000) shares in registered form, having a nominal value of one euro (EUR 1.-) each, and agrees to pay them in full by a contribution in cash of thirty-one thousand euro (EUR 31,000.-),

The amount of thirty-one thousand euro (EUR 31,000.-) is at the Company's disposal and evidence thereof has been given to the undersigned notary.

#### *Costs*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever to be borne by the Company in connection with its incorporation are estimated at approximately one thousand five hundred Euros (1,500.- EUR).

#### *Resolutions of the shareholders*

Immediately after the incorporation of the Company, its shareholders, representing the entire subscribed share capital, adopted the following resolutions:

1. The following are appointed as directors of the Company for a period of six (6) years:
  - a. Mrs. Virginie Boussard, born on July 17, 1977 in Strasbourg, France residing professionally at 51, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;
  - b. Mr. Rohan Maxwell, born on November 11, 1977 in Tameside, United Kingdom, residing professionally at 5, Via Nassa, CH-6900 Lugano; and
  - c. Michel Thill, born on June 8, 1965 in Arlon, Belgium, residing professionally at 51, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. .
2. KPMG AUDIT having its registered office at 31, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 103.590, is appointed as statutory auditor (commissaire) of the Company for a period of (six) 6 years.
3. The registered office of the Company is located at 51, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

#### *Declaration*

The undersigned notary, who understands and speaks English, states that at the request of the appearing parties, this deed is drawn up in English, followed by a French version, and that in the case of divergences between the English text and the French text, the English text prevails.

WHEREOF, this deed was drawn up in Luxembourg, on the day stated above.

This deed has been read to the representative of the appearing party, who has signed it together with the undersigned notary.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille onze, le vingt-septième jour de mai.

Par-devant Nous, Maître Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

#### **A COMPARU:**

BI INVEST HOLDINGS, une société anonyme constituée par les lois du Grand Duché du Luxembourg, dont le siège social se situe au 51, avenue J.F. Kennedy, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 142.921,

Représentée par Vassilya Konstantinovitch, juriste, résident à titre professionnel au 18-20 rue Edward Steichen L-2540, Luxembourg en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a prié le notaire instrumentant d'acter de la façon suivante, les statuts d'une société anonyme qui est ainsi constituée:

## I. Dénomination - Siège social - Objet - Durée

**Art. 1<sup>er</sup> . Dénomination.** Le nom de la société est "BI-Invest Finance S.A." (la Société). La Société est une société anonyme régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, et en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi), ainsi que par les présents statuts (les Statuts).

### Art. 2. Siège social.

2.1. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans cette même commune par décision du conseil d'administration (le Conseil). Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution de l'assemblée générale des actionnaires (l'Assemblée Générale), selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

2.2. Il peut être créé des succursales, filiales ou autres bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par décision du Conseil. Lorsque le Conseil estime que des développements ou événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces développements ou événements sont de nature à compromettre les activités normales de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances. Ces mesures provisoires n'ont aucun effet sur la nationalité de la Société qui, nonobstant le transfert provisoire de son siège social, reste une société luxembourgeoise.

### Art. 3. Objet social.

3.1. L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations. La Société peut notamment acquérir par souscription, achat et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette, et plus généralement, toutes valeurs et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle peut en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.2. La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit. Elle peut procéder à l'émission de billets à ordre, d'obligations et de titres et instruments de toute autre nature. La Société peut prêter des fonds, y compris notamment, les revenus de tous emprunts, à ses filiales, sociétés affiliées ainsi qu'à toutes autres sociétés. La Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés sur toute ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et celles de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et en faveur de toute autre société ou personne. En tout état de cause, la Société ne peut effectuer aucune activité réglementée du secteur financier sans avoir obtenu l'autorisation requise.

3.3. La Société peut employer toutes les techniques et instruments nécessaires à une gestion efficace de ses investissements et à sa protection contre les risques de crédit, les fluctuations monétaires, les fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.4. La Société peut effectuer toutes les opérations commerciales, financières ou industrielles et toutes les transactions concernant des biens immobiliers ou mobiliers qui, directement ou indirectement, favorisent ou se rapportent à son objet social.

### Art. 4. Durée.

4.1. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

4.2. La Société n'est pas dissoute en raison de la mort, de la suspension des droits civils, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs actionnaires.

## II. Capital - Actions

### Art. 5. Capital.

5.1. Le capital social est fixé à trente-et-un mille euro (EUR 31.000,-), représenté par trente-et-un mille (31.000) actions sous forme nominative, ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) chacune.

5.2. Le capital social peut être augmenté ou réduit à une ou plusieurs reprises par une résolution de l'Assemblée Générale, adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

### Art. 6. Actions.

6.1. Les actions sont et resteront sous forme nominative.

6.2. Un registre des actions est tenu au siège social et peut être consulté à la demande de chaque actionnaire.

6.3. Une cession d'action(s) s'opère par la mention sur le registre des actions, d'une déclaration de transfert, valablement datée et signée par le cédant et le cessionnaire ou par leurs mandataires et suivant une notification à, ou une acceptation par, la Société, conformément à l'article 1690 du Code Civil. La Société peut également accepter comme preuve du transfert d'actions, d'autres documents établissant l'accord du cédant et du cessionnaire.

6.4. Les actions sont indivisibles et la Société ne reconnaît qu'un (1) seul propriétaire par action.

6.5. La Société peut racheter ses propres actions dans les limites prévues par la Loi.

### III. Gestion - Représentation

#### Art. 7. Conseil d'administration.

##### 7.1. Composition du conseil d'administration

(i) La Société est gérée par le Conseil composé d'au moins trois (3) membres. Les administrateurs ne doivent pas nécessairement être actionnaires.

(ii) L'Assemblée Générale nomme le(s) administrateur(s) et fixe leur nombre, leur rémunération ainsi que la durée de leur mandat. Les administrateurs ne peuvent être nommés pour plus de six (6) ans et sont rééligibles.

(iii) Les administrateurs sont révocables à tout moment (avec ou sans raison) par une décision de l'Assemblée Générale.

(iv) Lorsqu'une personne morale est nommée administrateur, celle-ci est tenue de désigner un représentant permanent qui représente ladite personne morale dans sa mission d'administrateur. Ce représentant permanent est soumis aux mêmes règles et encourt les mêmes responsabilités que s'il avait exercé ses fonctions en son nom et pour son propre compte, sans préjudice de la responsabilité solidaire de la personne morale qu'il représente.

(v) Si le représentant permanent se trouve dans l'incapacité d'exercer sa mission, la personne morale doit nommer immédiatement un autre représentant permanent.

(vi) En cas de vacance d'un poste d'administrateur, la majorité des administrateurs restants peut y pourvoir provisoirement jusqu'à la nomination définitive, qui a lieu lors de la prochaine Assemblée Générale.

##### 7.2. Pouvoirs du conseil d'administration

(i) Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les Statuts à ou aux actionnaires sont de la compétence du Conseil, qui a tous les pouvoirs pour effectuer et approuver tous les actes et opérations conformes à l'objet social.

(ii) Des pouvoirs spéciaux et limités peuvent être délégués par le Conseil à un ou plusieurs agents pour des tâches spécifiques.

(iii) Le Conseil peut déléguer la gestion journalière et le pouvoir de représenter la Société en ce qui concerne cette gestion, à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non, agissant seuls ou conjointement. Si la gestion journalière est déléguée à un ou plusieurs administrateurs, le Conseil doit rendre compte à l'Assemblée Générale annuelle, de tous traitements, émoluments et/ou avantages quelconques, alloués à ce(s) administrateur(s) pendant l'exercice social en cause.

##### 7.3. Procédure

(i) Le Conseil doit élire en son sein un président et peut désigner un secrétaire, qui n'a pas besoin d'être administrateur, et qui est responsable de la tenue des procès-verbaux de réunions du Conseil et de l'Assemblée Générale.

(ii) Le Conseil se réunit sur convocation du président ou d'au moins deux (2) administrateurs au lieu indiqué dans l'avis de convocation, qui en principe, est au Luxembourg.

(iii) Il est donné à tous les administrateurs une convocation écrite de toute réunion du Conseil au moins vingt-quatre (24) heures à l'avance, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les circonstances de cette urgence sont mentionnées dans la convocation à la réunion.

(iv) Aucune convocation n'est requise si tous les membres du Conseil sont présents ou représentés et s'ils déclarent avoir parfaitement eu connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Un administrateur peut également renoncer à la convocation à une réunion, que ce soit avant ou après ladite réunion. Des convocations écrites séparées ne sont pas exigées pour des réunions se tenant à des heures et dans des lieux fixés dans un calendrier préalablement adopté par le Conseil.

(v) Un administrateur peut donner une procuration à tout autre administrateur afin de le représenter à toute réunion du Conseil.

(vi) Le Conseil ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés. Les décisions du Conseil sont valablement adoptées à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés. La voix du président est prépondérante en cas de partage des voix. Les décisions du Conseil sont consignées dans des procès-verbaux signés par le président ou par tous les administrateurs présents ou représentés à la réunion ou par le secrétaire (s'il en existe un).

(vii) Tout administrateur peut participer à toute réunion du Conseil par téléphone ou visioconférence ou par tout autre moyen de communication permettant à l'ensemble des personnes participant à la réunion de s'identifier, de s'entendre et de se parler. La participation par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à une réunion valablement convoquée et tenue.

(viii) Des résolutions circulaires signées par tous les administrateurs (les Résolutions Circulaires des Administrateurs) sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une réunion du Conseil valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

(ix) Tout administrateur qui a un intérêt opposé à celui de la Société dans une transaction qui ne concerne pas des opérations courantes conclues dans des conditions normales, est tenu d'en prévenir le Conseil et de faire mentionner cette déclaration au procès-verbal de la réunion. L'administrateur en cause ne peut prendre part à ces délibérations. Un rapport spécial relatif à ou aux transactions concernées est soumis aux actionnaires avant tout vote, lors de la prochaine Assemblée Générale.

#### 7.4. Représentation

(i) La Société est engagée vis-à-vis des tiers, en toutes circonstances, par les signatures conjointes de deux (2) administrateurs.

(ii) La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature conjointe ou unique de toutes personnes à qui des pouvoirs de signature spéciaux ont été délégués.

#### **Art. 8. Administrateur unique.**

8.1. Dans le cas où le nombre des actionnaires est réduit à un (1), la Société peut être gérée par un administrateur unique jusqu'à l'Assemblée Générale ordinaire suivant l'introduction d'un actionnaire supplémentaire. Dans ce cas, toute référence dans les Statuts au Conseil ou aux administrateurs doit être considérée, le cas échéant, comme une référence à cet administrateur unique.

8.2. Les transactions conclues par la Société peuvent être mentionnées dans des procès-verbaux et, sauf si elles concernent des opérations courantes conclues dans des conditions normales, doivent être ainsi mentionnées si elles sont intervenues avec son administrateur unique ayant un intérêt opposé.

8.3. La Société est engagée vis-à-vis des tiers par la signature de l'administrateur unique ou par la signature conjointe ou unique de toutes personnes à qui des pouvoirs de signature spéciaux ont été délégués.

#### **Art. 9. Responsabilité des administrateurs.**

9.1. Les administrateurs ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle concernant les engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont conformes aux Statuts et à la Loi.

### **IV. Actionnaire(s)**

#### **Art. 10. Assemblée générale des actionnaires.**

##### 10.1. Pouvoirs et droits de vote

(i) Les résolutions des actionnaires sont adoptées lors des assemblées générales des actionnaires (l'Assemblée Générale). L'Assemblée Générale a les pouvoirs les plus étendus pour adopter et ratifier tous les actes et opérations conformes à l'objet social.

(ii) Chaque action donne droit à un (1) vote.

##### 10.2. Convocations, quorum, majorité et procédure de vote

(i) Les Assemblées Générales se tiennent au lieu et heure précisés dans les convocations.

(ii) Si tous les actionnaires sont présents ou représentés et se considèrent comme ayant été valablement convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'Assemblée Générale peut se tenir sans convocation préalable.

(iii) Un actionnaire peut donner une procuration écrite à toute autre personne (qui ne doit pas être un actionnaire) afin de le représenter à toute Assemblée Générale.

(iv) Tout actionnaire peut participer à toute Assemblée Générale par téléphone ou visioconférence ou par tout autre moyen de communication similaire permettant à l'ensemble des personnes participant à la réunion de s'identifier, de s'entendre et de se parler. La participation à la réunion par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à une telle réunion.

(v) Tout actionnaire peut voter au moyen de formulaires de vote fournis par la Société. Les formulaires de vote indiquent la date, le lieu et l'ordre du jour de la réunion, le texte des résolutions proposées ainsi que, pour chaque résolution, trois cases permettant de voter en faveur, de voter contre ou de s'abstenir. Les formulaires de vote doivent être renvoyés par les actionnaires au siège social. Pour le calcul du quorum, il n'est tenu compte que des formulaires de vote reçus par la Société avant la réunion de l'Assemblée Générale. Les formulaires de vote dans lesquels ne sont mentionnés ni un vote (en faveur ou contre les résolutions proposées) ni une abstention, sont nuls.

(vi) Les décisions de l'Assemblée Générale sont adoptées à la majorité simple des voix exprimées, quelle que soit la proportion du capital social représenté.

(vii) L'Assemblée Générale extraordinaire ne peut modifier les Statuts que si la moitié au moins du capital social est représenté et que l'ordre du jour indique les modifications statutaires proposées ainsi que le texte de celles qui modifient l'objet social ou la forme de la Société. Si ce quorum n'est pas atteint, une deuxième Assemblée Générale peut être convoquée par annonces insérées deux fois, à quinze (15) jours d'intervalle au moins et quinze (15) jours avant l'Assemblée, dans le Mémorial et dans deux journaux de Luxembourg. Ces convocations reproduisent l'ordre du jour de la réunion et indiquent la date et les résultats de la précédente réunion. La seconde Assemblée Générale délibère valablement quelle que soit la proportion du capital représenté. Dans les deux Assemblées Générales, les résolutions doivent être adoptées par au moins les deux tiers des voix exprimées.

(viii) Tout changement de nationalité de la Société ainsi que toute augmentation de l'engagement d'un actionnaire dans la Société exige le consentement unanime des actionnaires et des obligataires (s'il y a lieu).

**Art. 11. Actionnaire unique.**

11.1. Lorsque le nombre des actionnaires est réduit à un (1), l'actionnaire unique exerce tous les pouvoirs conférés par la Loi à l'Assemblée Générale.

11.2. Toute référence dans les Statuts à l'Assemblée Générale doit être considérée, le cas échéant, comme une référence à cet actionnaire unique.

11.3. Les résolutions de l'actionnaire unique sont consignées dans des procès-verbaux.

**V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices - Contrôle****Art. 12. Exercice social et Approbation des comptes annuels.**

12.1. L'exercice social commence le premier (1) janvier et se termine le trente-et-un décembre (31) de chaque année.

12.2. Chaque année, le Conseil dresse le bilan et le compte de profits et pertes ainsi qu'un inventaire indiquant la valeur des actifs et passifs de la Société, avec une annexe résumant les engagements de la Société ainsi que les dettes des directeurs, administrateurs et commissaire(s) envers la Société.

12.3. Un mois avant l'Assemblée Générale annuelle, le Conseil remet les pièces, avec un rapport sur les opérations de la Société aux commissaires, qui doivent ensuite faire un rapport contenant leurs propositions.

12.4. L'Assemblée Générale annuelle se tient à l'adresse du siège social ou en tout autre lieu dans la municipalité du siège social, comme indiqué dans la convocation, le deuxième lundi du mois de mai de chaque année à 10.00 heures. Si ce jour n'est pas un jour ouvré à Luxembourg, l'Assemblée Générale annuelle se tient le jour ouvré suivant.

12.5. L'Assemblée Générale annuelle peut se tenir à l'étranger si, selon l'avis absolu et définitif du Conseil, des circonstances exceptionnelles le requièrent.

**Art. 13. Commissaires/Réviseurs d'entreprises.**

13.1. Les opérations de la Société sont contrôlées par un ou plusieurs commissaires.

13.2. Les opérations de la Société sont contrôlées par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréés, quand cela est requis par la loi.

13.3. L'Assemblée Générale nomme les commissaires/réviseurs d'entreprises agréés et détermine leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat, lequel ne peut dépasser six (6) ans. Les commissaires/réviseurs d'entreprises agréés peuvent être réélus.

**Art. 14. Affectation des bénéfices.**

14.1. Cinq pour cent (5 %) des bénéfices nets annuels de la Société sont affectés à la réserve requise par la Loi. Cette affectation cesse d'être exigée quand la réserve légale atteint dix pour cent (10 %) du capital social.

14.2. L'Assemblée Générale décide de l'affectation du solde des bénéfices nets annuels. Elle peut allouer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à un compte de réserve ou le reporter en respectant les dispositions légales applicables.

14.3. Des dividendes intérimaires peuvent être distribués à tout moment, aux conditions suivantes:

(i) des comptes intérimaires sont établis par le Conseil;

(ii) ces comptes intérimaires montrent que des bénéfices et autres réserves (en ce compris la prime d'émission) suffisants sont disponibles pour une distribution; étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social dont les comptes annuels ont été approuvés, le cas échéant, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, et réduit par les pertes reportées et les sommes à affecter à la réserve légale ou statutaire;

(iii) la décision de distribuer des dividendes intérimaires est adoptée par le Conseil dans les deux (2) mois suivant la date des comptes intérimaires.

(iv) Dans leur rapport au Conseil, selon le cas, les commissaires ou les réviseurs d'entreprises agréés doivent vérifier si les conditions prévues ci-dessous ont été remplies.

**VI. Dissolution - Liquidation**

14.1. La Société peut être dissoute à tout moment, par une résolution de l'Assemblée Générale, adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts. L'Assemblée Générale nomme un ou plusieurs liquidateurs, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires, pour réaliser la liquidation et détermine leur nombre, pouvoirs et rémunération. Sauf décision contraire de l'Assemblée Générale, les liquidateurs sont investis des pouvoirs les plus étendus pour réaliser les actifs et payer les dettes de la Société.

14.2. Le boni de liquidation résultant de la réalisation des actifs et du paiement des dettes est distribué aux actionnaires proportionnellement aux actions détenues par chacun d'entre eux.

**VII. Dispositions générales**

15.1. Les convocations et communications, respectivement les renoncations à celles-ci, sont faites, et les résolutions circulaires sont établies par écrit, télégramme, télécopie, e-mail ou tout autre moyen de communication électronique.

15.2. Les procurations sont données par tout moyen mentionné ci-dessus. Les procurations relatives aux réunions du Conseil peuvent également être données par un administrateur conformément aux conditions acceptées par le Conseil.

15.3. Les signatures peuvent être sous forme manuscrite ou électronique, à condition que les signatures électroniques remplissent l'ensemble des conditions légales requises pour pouvoir être assimilées à des signatures manuscrites. Les signatures des résolutions circulaires ou des résolutions adoptées par téléphone ou visioconférence peuvent être apposées sur un original ou sur plusieurs copies du même document, qui ensemble, constituent un seul et unique document.

15.4. Pour tous les points non expressément prévus par les Statuts, il est fait référence à la loi et, sous réserve des dispositions légale d'ordre public, à tout accord présent ou futur conclu entre les actionnaires.

#### *Disposition transitoire*

Le premier exercice social commence à la date du présent acte et s'achève le 31 décembre 2011.

#### *Souscription et libération*

BI-Invest Holdings, représenté comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à trente-et-un mille (31.000) actions sous forme nominative, ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) chacune, et de les libérer intégralement par un apport en numéraire d'un montant de trente-et-un mille euro (EUR 31.000,-).

Le montant de trente et un mille euro (EUR 31.000,-) est à la disposition de la Société, comme il a été prouvé au notaire instrumentant.

#### *Frais*

Les dépenses, coûts, honoraires et charges de toutes sortes qui incombent à la Société du fait de sa constitution s'élèvent approximativement à mille cinq cents Euros (1.500.- EUR).

#### *Résolutions des actionnaires*

Immédiatement après la constitution de la Société, les actionnaires de la Société, représentant l'intégralité du capital social souscrit, ont adopté les résolutions suivantes:

1. Les personnes suivantes sont nommées en qualité d'administrateurs de la Société pour une durée de six (6) ans:

a. Mme Virginie Boussard, née le 17 juillet, 1977 à Strasbourg, France, résidant à titre professionnel au 51, Avenue J.F.Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg;

b. M. Rohan Maxwell, né le 11 novembre 1977 à Tameside, Royaume Uni, résidant à titre professionnel au 5, Via Nassa, CH-6900 Lugano; et

c. M. Michel Thill, né le 8 juin 1955 à Arlon, Belgique, résidant à titre professionnel au 51, Avenue J.F.Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg.

2. KPMG AUDIT, ayant son siège social au 31, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg enregistré au Registre du Commerce et des Société de Luxembourg sous le numéro B 103.590 est nommé en qualité de commissaire de la Société pour une durée de six (6) ans.

3. Le siège social de la Société est établi au 51, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

#### *Déclaration*

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que, à la requête des parties comparantes, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française et que, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fait foi.

Fait et passé à Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte ayant été faite au mandataire de la partie comparante, celle-ci a signé avec le notaire instrumentant, le présent acte.

Signé: V. KONSTANTINOVITCH et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 6 juin 2011. Relation: LAC/2011/25961. Reçu soixante-quinze euros (75,- EUR).

*Le Receveur (signé): F. SANDT.*

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 juin 2011.

Référence de publication: 2011092522/549.

(110104628) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2011.

**Socrimex Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 2.250.000,00.**

Siège social: L-5244 Sandweiler, 2A, Ennert dem Bierg.  
R.C.S. Luxembourg B 124.817.

Les comptes consolidés au 31 décembre 2010 au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour SOCRIMEX HOLDING S.à r.l.*

Référence de publication: 2011098117/11.

(110110567) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2011.

**Sodexo Pass S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8070 Bertrange, 29, Zone d'Activités Bourmicht (Atrium Business Park).  
R.C.S. Luxembourg B 31.382.

Les comptes annuels au 31 août 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011098118/10.

(110110867) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2011.

**BP Real Estate S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1510 Luxembourg, 38, avenue de la Faïencerie.  
R.C.S. Luxembourg B 162.206.

STATUTS

L'an deux mille onze, le vingt-sept juin.

Par-devant Nous Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

la société «BLACKSTONE HOLDING S.A.-SPF», une société de gestion de patrimoine familial (SPF) existant sous forme d'une société anonyme, constituée et existant sous le droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social au 38, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, sous la section B et numéro 54.262,

ici représentée par:

Monsieur Brendan D. KLAPP, employé privé, avec adresse professionnelle à Belvaux, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée à Luxembourg, en date du 24 juin 2011,

laquelle procuration, après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire de la partie comparante et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte à des fins d'enregistrement.

Lequel mandataire, agissant en sa susdite qualité, a requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société à responsabilité limitée que la partie prémentionnée déclare constituer par les présentes et dont elle a arrêté les statuts comme suit:

**Titre I<sup>er</sup> . - Objet - Durée - Raison sociale - Siège social**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par la présente une société à responsabilité limitée luxembourgeoise qui sera régie par les lois y relatives, ainsi que par les présents statuts.

**Art. 2.** La société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que l'acquisition par achat ou de toute autre manière, aussi bien que le transfert par vente, échange ou autrement de titres de toutes sortes, l'emprunt, l'avance de fonds sur prêts ainsi que la gestion et le développement de ses participations.

La société pourra participer à la création et au développement de toute société ou entreprise et pourra leur accorder toute assistance. D'une manière générale, elle pourra prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et exécuter toutes opérations qu'elle jugera utiles pour l'accomplissement et le développement de son objet.

La Société peut acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat ou de toute autre manière des biens immobiliers, dans tout le territoire mondial, et des valeurs mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La Société peut emprunter et accorder à des sociétés tout concours, prêt, avances ou garanties. Elle peut également prendre et consentir toutes hypothèques, gages ou autres nantissements afin de garantir ces emprunts, concours, prêts ou avances.

**Art. 3.** La société est établie pour une durée indéterminée.

**Art. 4.** La société prend la dénomination de «BP Real Estate S.à r.l.», société à responsabilité limitée.

**Art. 5.** Le siège social est établi à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg.

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'assemblée générale des associés.

La Société peut ouvrir des agences ou succursales au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger.

## **Titre II. - Capital social - Parts sociales**

**Art. 6.** Le capital social souscrit est fixé à DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (12.500.- EUR) qui sera représenté par cent vingt-cinq (125) parts sociales d'une valeur nominale de CENT EUROS (100.- EUR) chacune.

Toutes les cent vingt-cinq (125) parts sociales ont été entièrement souscrites par l'associé unique, la société «BLACKSTONE HOLDING S.A.-SPF» préqualifiée, et ont été libérées intégralement en numéraire de sorte que la somme de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (12.500.- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

**Art. 7.** Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

En cas de cession à un non-associé, les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer dans les 30 jours à partir de la date du refus de cession à un non-associé.

En cas d'exercice de ce droit de préemption, la valeur de rachat des parts est calculée conformément aux dispositions des alinéas 6 et 7 de l'article 189 de la loi sur les sociétés commerciales.

**Art. 8.** Chacun des associés aura la faculté de dénoncer sa participation moyennant préavis de six mois à donner par lettre recommandée à ses coassociés.

**Art. 9.** Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

En cas de décès d'un associé, la société continue entre les héritiers de l'associé unique décédé ou entre les associés survivants et les héritiers de l'associé décédé. La société ne reconnaît cependant qu'un seul propriétaire par part sociale et les héritiers devront désigner l'un d'eux pour les représenter au regard de la société, à moins que les associés ne fassent usage du droit de préemption prévu à l'article 7 ci-avant. Toutefois, si un seul des héritiers est déjà associé personnellement, il est de plein droit ce mandataire.

Les créanciers, ayants droit ou héritiers d'un associé ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans les derniers bilans et inventaire de la société.

## **Titre III. - Administration et Gérance**

**Art. 10.** La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables à tout moment par l'assemblée générale qui fixe leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance.

Dans les rapports avec les tiers les gérants auront tous pouvoirs pour agir au nom de la société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la loi ou les présents statuts seront de compétence du gérant ou du conseil de gérance.

En cas de gérant unique la société sera engagée par la seule signature du gérant, et en cas de pluralité de gérants par la signature conjointe de deux gérants.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, déterminera les responsabilités et la rémunération de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

En cas de pluralité, de gérants, les résolutions, du conseil de gérance seront adoptées à la majorité des gérants présents.

**Art. 11.** Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

**Art. 12.** Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.



Les décisions collectives ayant pour objet une modification aux statuts doivent réunir les voix de la majorité des associés représentant les trois quarts (3/4) du capital social.

**Art. 13.** Lorsque la société ne comporte qu'un seul associé, les pouvoirs attribués par la loi ou les statuts à l'assemblée générale sont exercés par l'associé unique.

Les décisions prises par l'associé unique, en vertu de ces pouvoirs, sont inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit.

De même, les contrats conclus entre l'associé unique et la société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établies par écrit.

Cette disposition n'est pas applicable aux opérations courantes conclues dans des conditions normales.

**Art. 14.** Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

**Art. 15.** Chaque année, le trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société.

**Art. 16.** Tout associé peut prendre au siège social de la société communication de l'inventaire et du bilan.

**Art. 17.** Les produits de la société constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution du fonds de réserve légale jusqu'à ce que celui-ci ait atteint dix pour cent (10%) du capital social.

Une partie du bénéfice disponible pourra être attribuée à titre de gratification aux gérants par décision des associés.

**Art. 18.** L'année sociale commence le premier janvier de chaque année et finit le trente et un décembre de la même année.

#### **Titre IV.- Dissolution - Liquidation**

**Art. 19.** Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et les émoluments.

#### **Titre V.- Dispositions générales**

**Art. 20.** Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales.

##### *Disposition transitoire*

Par dérogation, le premier exercice commence aujourd'hui et finira le 31 décembre 2011.

##### *Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge, à raison de sa constitution sont évalués à huit cents euros.

##### *Résolutions de l'associé unique*

Et aussitôt l'associé unique représentant l'intégralité du capital social a pris les résolutions suivantes:

1.- Le siège social de la société est établi au 38, avenue de la Faïencerie, L-1510 Luxembourg.

2.- Est nommée gérante unique de la société pour une durée indéterminée:

Madame Valérie WESQUY, employée privée, née à Mont Saint Martin (France), le 6 mars 1968, demeurant professionnellement au 3, rue Belle-Vue, L-1227 Luxembourg.

Vis-à-vis des tiers, la gérante a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société en toutes circonstances et l'engager valablement par sa seule signature.

3.- La gérante prénommé pourra nommer un ou plusieurs agents, fixer leurs pouvoirs et attributions et les révoquer.

##### *Remarque*

Avant la clôture des présentes, le notaire instrumentant a attiré l'attention de la partie constituante sur la nécessité d'obtenir des autorités compétentes les autorisations requises pour exercer les activités plus amplement décrites comme objet social à l'article deux des présents statuts.

Dont acte, fait et passé à Belvaux, Grand-Duché de Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée par le notaire instrumentant, le mandataire de la partie comparante prémentionnée a signé avec Nous le notaire le présent acte.

Signé: B.D. KLAPP, J.-J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 29 juin 2011. Relation: EAC/2011/8443. Reçu soixante-quinze Euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2011100859/141.

(110115658) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2011.

---

**6-24 C International, Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**

Siège social: L-2561 Luxembourg, 51, rue de Strasbourg.

R.C.S. Luxembourg B 117.567.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 juillet 2011.

*Pour la gérance*

Signature

Référence de publication: 2011098133/12.

(110111308) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2011.

---

**GST AutoLeather Holdings S.A., Société Anonyme.**

**Capital social: USD 1.164.396,00.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 138.699.

*Extrait du Procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires tenue au siège social en date du 28 juin 2010*

L'Assemblée Générale a décidé de nommer en tant que Commissaire aux comptes de la Société en remplacement de ERNST & YOUNG SA:

- FIN-CONTRÔLE S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 12, rue Guillaume Kroll L-1882 Luxembourg et enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg sous le numéro B 42230 jusqu'à l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 juillet 2011.

*Pour GST AutoLeather Holdings S.A.*

*Mandataire*

Référence de publication: 2011098387/18.

(110111544) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2011.

---

**Sodexo Pass S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8070 Bertrange, 29, Zone d'Activités Bourmicht (Atrium Business Park).

R.C.S. Luxembourg B 31.382.

Les pouvoirs de signatures définis par le conseil d'administration en date du 15 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011098119/11.

(110111238) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2011.

---

**Solutions S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-5366 Munsbach, 3, rue Henri Tudor.

R.C.S. Luxembourg B 38.530.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011098120/10.

(110111011) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2011.

---

**Somewhere Invest S.A., Société Anonyme.****Capital social: EUR 31.000,00.**

Siège social: L-2330 Luxembourg, 128, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 119.901.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011098121/10.

(110110574) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2011.

**SU Turkish Private Equity Opportunities I, S.C.A., SICAR, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 1, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 118.866.

Le Bilan au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 4 juillet 2011.

Référence de publication: 2011098122/11.

(110111074) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2011.

**6-24 E International, Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**

Siège social: L-2561 Luxembourg, 51, rue de Strasbourg.

R.C.S. Luxembourg B 111.688.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 juillet 2011.

*POUR LA GÉRANCE*

Signature

Référence de publication: 2011098134/12.

(110111304) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2011.

**Sud Peintures, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2215 Luxembourg, 4, rue de Neuerburg.

R.C.S. Luxembourg B 137.253.

Le bilan et l'annexe au bilan au 31/12/2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011098123/10.

(110111427) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2011.

**Teufelsbad, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 257, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 111.480.

Les comptes annuels au 31 janvier 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011098124/10.

(110110987) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2011.

**Tom Simon Architectes, S.à.r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**

Siège social: L-2670 Luxembourg, 6, boulevard de Verdun.

R.C.S. Luxembourg B 139.758.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SOFINTER S.A.

"Le Dôme" - Espace Pétrusse

2, Avenue Charles de Gaulle

L-1653 Luxembourg

B.P. 351 L-2013 LUXEMBOURG

Signature

Référence de publication: 2011098125/15.

(110110705) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2011.

**Holding Luxco 4 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 41, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 152.298.

Il résulte des résolutions prises par l'assemblée générale annuelle des associés de la Société en date du 30 juin 2011 que:

- Monsieur Geoffrey Henry, ayant son adresse professionnelle au 41 boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, démissionne de son poste de gérant de classe A de la société avec effet au 30 juin 2011;

- Monsieur Andrew Guille, ayant son adresse professionnelle au 1 Glatigny Esplanade, GY1 2HJ, St. Peter Port, Guernesey, démissionne de son poste de gérant de classe B de la société avec effet au 30 juin 2011;

- Mademoiselle Cindy Teixeira, née le 5 octobre 1980 à Juvisy-sur-Orge, France et ayant son adresse professionnelle 41 boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, est nommée en tant que gérant de classe A avec effet au 30 juin 2011 et ce pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 14 juillet 2011.

Référence de publication: 2011098423/19.

(110112321) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2011.

**Tasty Strategies S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 131.985.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011098126/10.

(110110857) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2011.

**Trinity Strategies S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 124.511.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011098128/10.

(110110848) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2011.

**Valleroy S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11B, boulevard Joseph II.  
R.C.S. Luxembourg B 37.118.

Les comptes annuels au 31/12/2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature  
Domiciliaire

Référence de publication: 2011098129/11.

(110110660) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2011.

**Vitafore S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4750 Pétange, 31, route de Longwy.  
R.C.S. Luxembourg B 146.354.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011098130/10.

(110110900) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2011.

**AP 3 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.  
R.C.S. Luxembourg B 133.536.

*Extrait des résolutions du liquidateur de la Société*

Il résulte des résolutions du liquidateur de la Société que le siège social de la Société a été transféré du 16, rue Jean l'Aveugle, L-1148 Luxembourg au 25c, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg avec effet au 1<sup>er</sup> mars 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 14 juillet 2011.

*Un Mandataire*

Référence de publication: 2011098167/13.

(110112264) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2011.

**Diamond Mountain S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 54, avenue de la Liberté.  
R.C.S. Luxembourg B 161.978.

STATUTES

In the year two thousand and eleven, on the fourth of July.

Before Us Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg.

THERE APPEARED:

The company Wesholding S.à r.l., having its registered office in Suite 13, First Floor, Oliaji Trade Centre, Francis Rachel Street, Victoria, Mahe, Republic of Seychelles, duly represented by his director Mr. Daniel GALHANO, here represented by Mr Raymond THILL, maître en droit, with professional address at 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg, by virtue of a proxy given in Luxembourg, on 09 June 2011,

Such proxy after signature "ne varietur" by the mandatory and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed at the same time.

Such appearing party, has decided to form amongst themselves a corporation (Société Anonyme) in accordance with the following Articles of Incorporation:

**Title I. - Denomination, Registered office, Object, Duration**

**Art. 1.** There is established hereby a société anonyme governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and in particular, the amended law dated 10 August 1915 on commercial companies and notably by the law dated 25 August 2006 and by the present articles.

The Company exists under the name of "DIAMOND MOUNTAIN S.A.".

**Art. 2.** The registered office of the corporation is established in Luxembourg.

The registered office may be transferred to any other place in the municipality by a decision of the board of directors.

If extraordinary political or economic events occur or are imminent, which might interfere with the normal activity at the registered office, or with easy communication between this office and abroad, the registered office may be declared to have been transferred abroad provisionally until the complete cessation of these abnormal circumstances.

Such decision, however, shall have no effect on the nationality of the company. Such declaration of the transfer of the registered office shall be made and brought to the attention of third parties by the organ of the corporation which is best situated for this purpose under such circumstances.

**Art. 3.** The corporation is established for an unlimited period.

**Art. 4.** The corporation may carry out any commercial, industrial or financial operations, any transactions in respect of real estate or moveable property, which the corporation may deem useful to the accomplishment of its purposes.

The corporation may furthermore carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquiring of participating interests in any enterprises in whatever form and the administration, management, control and development of those participating interests.

In particular, the corporation may use its funds for the establishment, management, development and disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, and participate in the creation, development and control of any enterprise, the acquisition, by way of investment, subscription, underwriting or option, of securities and patents, to realize them by way of sale, transfer, exchange or otherwise develop such securities and patents, grant to companies in which the corporation has a participating interest, any support, loans, advances or guarantees.

## **Title II. - Capital, Shares**

**Art. 5.** The corporate capital is set at THIRTY-ONE THOUSAND EURO (31,000.- EUR) represented by thirty-one thousand (31,000) shares with a par value of ONE EURO (1.- EUR) each.

Shares may be evidenced at the owners option, in certificates representing single shares or in certificates representing two or more shares.

Shares may be issued in registered or bearer form, at the shareholder's option.

The corporation may, to the extent and under the terms permitted by law, purchase its own shares.

## **Title III. - Management**

**Art. 6.** In case of plurality of shareholders, the Company must be managed by a Board of Directors consisting of at least three members, who need not be shareholders.

In the case where the Company is incorporated by a sole shareholder or if at the occasion of a general meeting of shareholders, it is established that the Company has only one shareholder left, the composition of the Board of Directors may be limited to one member (the "Sole Director") until the next ordinary general meeting of the shareholders noticing the existence of more than one shareholder. A legal entity may be a member of the Board of Directors or may be the Sole Director of the Company. In such a case, its permanent representative shall be appointed or confirmed in compliance with the Law.

The Directors or the Sole Director are appointed by the general meeting of shareholders for a period not exceeding six years and are re-eligible. They may be removed at any time by a resolution of the general meeting of shareholders. They will remain in function until their successors have been appointed. In case a Director is elected without mention of the term of his mandate, he is deemed to be elected for six years from the date of his election.

In the event of vacancy of a member of the Board of Directors because of death, retirement or otherwise, the remaining Directors thus appointed may meet and elect, by majority vote, a Director to fill such vacancy until the next general meeting of shareholders which will be asked to ratify such election.

**Art. 7.** The board of directors will elect from among its members a chairman.

The board of directors convenes upon call by the chairman, as often as the interest of the corporation so requires. It must be convened each time two directors so request.

**Art. 8.** The board of directors is invested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in compliance with the corporate object.

All powers not expressly reserved by law or by the present articles of association to the general meeting of shareholders fall within the competence of the board of directors. The board of directors may pay interim dividends, in compliance with the legal requirements.

Any director having an interest in a transaction submitted for approval to the Board of Directors conflicting with that of the company, shall advise the board thereof and cause a record of his statement to be included in the minutes of the meeting. He may not take part in these deliberations. At the next following general meeting, before any other resolution

is put to vote, a special report shall be made on any transactions in which any of the directors may have had an interest conflicting with that of the company.

If there is only one shareholder, the minutes shall only mention the operations intervened between the Company and its Sole Director having an interest conflicting with the one of the Company.

**Art. 9.** Towards third parties, in all circumstances, the Company shall be, in case of a Sole Director, bound by the sole signature of the Sole Director or, in case of plurality of directors, by the signatures of any two Directors together or by the single signature of any person to whom such signatory power shall be delegated by the board of Director or the Sole Director of the Company, but only within the limits of such power.

Towards third parties, in all circumstances, the Company shall also be, in case if a managing director has been appointed in order to conduct the daily management and affairs of the Company and the representation of the Company for such daily management and affairs, bound by the sole signature of the managing director, but only within the limits of such power.

**Art. 10.** The board of directors may delegate its powers to conduct the daily management of the corporation to one or more directors, who will be called managing directors.

It may also commit the management of all the affairs of the corporation or of a special branch to one or more managers, and give special powers for determined matters to one or more proxyholders, selected from its own members or not, either shareholders or not.

**Art. 11.** Any litigations involving the corporation either as plaintiff or as defendant, will be handled in the name of the corporation by the board of directors, represented by its chairman or by the director delegated for its purpose.

**Art. 12.** The company may have a sole shareholder at the time of its incorporation or when all of its shares come to be held by a single person. The death or dissolution of the sole shareholder does not result in the dissolution of the company.

If there is only one shareholder, the sole shareholder assumes all powers conferred to the general meeting of Shareholders and takes the decisions in writing.

In case of plurality of shareholders, the general meeting of Shareholders shall represent the entire body of Shareholders of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to the operations of the Company.

Any general meeting shall be convened in compliance with the Law.

The general meeting shall be convened by means of the shareholders representing ten per cent (10 %) of the corporate capital.

In case that all the shareholders are present or represented and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, they may waive all convening requirements and formalities of publication.

A shareholder may be represented at a shareholders' meeting by appointing in writing (or by fax or e-mail or any similar means) an attorney who need not to be a shareholder and is therefore entitled to vote by proxy.

The shareholders are entitled to participate to the meeting by videoconference or by telecommunications means allowing their identification, and are deemed to be present, for the quorum conditions and the majority. These means must comply with technical features guaranteeing an effective participation to the meeting whereof the deliberations are transmitted in a continuing way.

Unless otherwise provided by Law or by the Articles, all decisions by the annual or ordinary general meeting of Shareholders shall be taken by simple majority of the votes, regardless of the proportion of the capital represented.

When the company has a sole shareholder, his decisions are written resolutions.

An extraordinary general meeting convened to amend any provisions of the Articles shall not validly deliberate unless at least one half of the capital is represented and the agenda indicates the proposed amendments to the Articles. If the first of these conditions is not satisfied, a second meeting may be convened, in the manner prescribed by the Articles or by the Law. Such convening notice shall reproduce the agenda and indicate the date and the results of the previous meeting. The second meeting shall validly deliberate regardless of the proportion of the capital represented. At both meetings, resolutions, in order to be adopted, must be adopted by a two-third majority of the Shareholders present or represented.

However, the nationality of the Company may be changed and the commitments of its Shareholders may be increased only with the unanimous consent of all the Shareholders and in compliance with any other legal requirement.

#### **Title IV. - Supervision**

**Art. 13.** The corporation is supervised by one or several statutory auditors, appointed by the general meeting of shareholders which will fix their number and their remuneration, as well as the term of their office, which must not exceed six years.

## **Title V. - General meeting**

**Art. 14.** The annual meeting will be held in the commune of the registered office at the place specified in the convening notices on the first Monday of May at 14.00 o'clock.

If such day is a legal holiday, the general meeting will be held on the next following business day.

## **Title VI. - Accounting year, Allocation of profits**

**Art. 15.** The accounting year of the corporation shall begin on the 1<sup>st</sup> of January and shall terminate on the 31<sup>st</sup> of December of each year.

**Art. 16.** After deduction of any and all of the expenses of the corporation and the amortizations, the credit balance represents the net profits of the corporation. Of the net profits, five percent (5%) shall be appropriated for the legal reserve; this deduction ceases to be compulsory when the reserve amounts to ten percent (10%) of the capital of corporation, but it must be resumed until the reserve is entirely reconstituted if, at any time, for any reason whatsoever, it has been touched.

The balance is at the disposal of the general meeting.

## **Title VII. - Dissolution, Liquidation**

**Art. 17.** The corporation may be dissolved by a resolution of the general meeting of shareholders. The liquidation will be carried out by one or more liquidators, physical or legal persons, appointed by the general meeting of shareholders which will specify their powers and fix their remunerations.

## **Title VIII. - General provisions**

**Art. 18.** All matters not governed by these articles of association are to be construed in accordance with the law of August 10<sup>th</sup> 1915 on commercial companies and the amendments hereto.

### *Transitory provisions*

1) The first business year shall begin on the date of incorporation of the company and shall end of the 31<sup>st</sup> of December 2011.

2) The first annual general meeting shall be held in 2012.

### *Subscription and Payment*

The articles of association having thus been established, the abovenamed party, represented as stated hereabove, declares to subscribe thirty-one thousand (31,000) shares.

All the shares have been paid up to the extent of twenty-five percent (25%) by payment in cash, so that the amount of SEVEN THOUSAND SEVEN HUNDRED FIFTY EURO (7,750.-EUR) is now available to the company, evidence thereof having been given to the notary.

### *Statement*

The undersigned notary states that the conditions provided for in article 26 as amended of the law of August 10<sup>th</sup> 1915 on commercial companies have been observed.

### *Costs*

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the corporation incurs or for which it is liable by reason of its organization, is approximately one thousand five hundred euro (1,500.- EUR).

### *Extraordinary general meeting*

The above named party, representing the entire subscribed capital and acting as sole shareholder of the Company, has immediately taken the following resolutions:

1.- The number of directors is fixed at three and the number of auditors at one.

2.- The following are appointed directors:

a) Mr. Daniel GALHANO, director, born on July 13<sup>th</sup>, 1976, in Moyeuvre-Grande (France), residing professionally at 54, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Chairman of the board of directors.

b) Mr. Laurent TEITGEN, director, born on January 5<sup>th</sup>, 1979, in Thionville (France), residing professionally at 54, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg.

c) Mr. Mike ABREU PAIS, director, born on January 9<sup>th</sup>, 1981, in Luxembourg (Luxembourg), residing professionally at 54, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg.

3.- Has been appointed statutory auditor:



REVISORA S.A., having its registered office in L-1930 Luxembourg, 54, avenue de la Liberté, R.C.S. Luxembourg B 145.505.

4.-Their terms of office will expire after the annual meeting of shareholders of the year 2016.

5.-The registered office of the company is established in 54, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing parties the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg.

The document having been read to the person appearing, who is known to the notary by his surname, first name, civil status and residence, he signed together with the notary the present deed.

### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille onze, le quatre juillet.

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

#### **A COMPARU:**

La Société Wesholding S.à r.l., ayant son siège social à Suite 13, First Floor, Oliaji Trade Centre, Francis Rachel Street, Victoria, Mahe, République des Seychelles, dûment représentée par son administrateur Monsieur Daniel GALHANO, lui-même ici représenté par Monsieur Raymond THILL, maître en droit, demeurant professionnellement au 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg, en vertu d'une procuration délivrée à Luxembourg en date du 09 Juin 2011.

Laquelle procuration, après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante, ès-qualité qu'elle agit, a requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société anonyme qu'elle déclare constituer et dont elle a arrêté les statuts comme suit:

### **Titre I<sup>er</sup> . Dénomination, Siège social, Objet, Durée**

**Art. 1<sup>er</sup> .** Il est formé une société anonyme régie par les lois du Grand Duché de Luxembourg et en particulier la loi modifiée du 10 Août 1915 sur les sociétés commerciales et par la loi du 25 août 2006 et par les présents statuts.

La Société existe sous la dénomination de «DIAMOND MOUNTAIN S.A.».

**Art. 2.** Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré dans tout autre lieu de la commune par simple décision du conseil d'administration.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura d'effet sur la nationalité de la société. La déclaration de transfert du siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

**Art. 3.** La société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4.** La société pourra accomplir toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, ainsi que tous transferts de propriété immobiliers ou mobiliers.

La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

### **Titre II. Capital, Actions**

**Art. 5.** Le capital social est fixé à TRENTE ET UN MILLE EUROS (31.000,- EUR) représenté par TRENTE ET UN MILLE (31.000) actions d'une valeur nominale de UN EURO (1,- EUR) chacune.

Les actions de la société peuvent être créées au choix du propriétaire en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Les titres peuvent aussi être nominatifs ou au porteur, au gré de l'actionnaire.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions, sous les conditions prévues par la loi.

### Titre III. Administration

**Art. 6.** En cas de pluralité d'actionnaires, la Société doit être administrée par un Conseil d'Administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Si la Société est établie par un actionnaire unique ou si à l'occasion d'une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que la Société a seulement un actionnaire restant, le Conseil d'Administration peut être réduit à un Administrateur (L'Administrateur Unique") jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires constatant l'existence de plus d'un actionnaire. Une personne morale peut être membre du Conseil d'Administration ou peut être l'Administrateur Unique de la Société. Dans un tel cas, son représentant permanent sera nommé ou confirmé en conformité avec la Loi.

Les Administrateurs ou l'Administrateur Unique sont nommés par l'assemblée générale des actionnaires pour une période n'excédant pas six ans et sont rééligibles. Ils peuvent être révoqués à tout moment par l'assemblée générale des actionnaires. Ils restent en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient nommés. Les Administrateurs élus sans indication de la durée de leur mandat, seront réputés avoir été élus pour un terme de six ans.

En cas de vacance du poste d'un administrateur pour cause de décès, de démission ou autre raison, les administrateurs restants nommés de la sorte peuvent se réunir et pourvoir à son remplacement, à la majorité des votes, jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires portant ratification du remplacement effectué.

**Art. 7.** Le conseil d'administration choisit parmi ses membres un président.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président, aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige. Il doit être convoqué chaque fois que deux administrateurs le demandent.

**Art. 8.** Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous pouvoirs que la Loi ne réserve pas expressément à l'assemblée générale des Actionnaires sont de la compétence du Conseil d'Administration. Le conseil d'administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes, aux conditions prévues par la loi.

Tout Administrateur qui a un intérêt opposé à celui de la Société, dans une opération soumise à l'approbation du Conseil d'Administration, est tenu d'en prévenir le conseil et de faire mentionner cette déclaration dans le procès-verbal de la séance. Il ne peut prendre part à cette délibération. Lors de la prochaine assemblée générale, avant tout vote sur d'autres résolutions, il est spécialement rendu compte des opérations dans lesquelles un des Administrateurs aurait eu un intérêt opposé à celui de la Société.

En cas d'un Actionnaire Unique, il est seulement fait mention dans un procès-verbal des opérations intervenues entre la Société et son Administrateur ayant un intérêt opposé à celui de la Société.

**Art. 9.** Envers les tiers, en toutes circonstances, la Société sera engagée, en cas d'Administrateur Unique, par la signature unique de son Administrateur Unique ou, en cas de pluralité d'administrateurs, par la signature conjointe de deux Administrateurs ou par la signature unique de toute personne à qui le pouvoir de signature aura été délégué par le conseil d'administration ou par l'Administrateur Unique de la Société, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

Envers les tiers, en toutes circonstances, la Société sera engagée, en cas d'Administrateur-délégué nommé pour la gestion et les opérations courantes de la Société et pour la représentation de la Société dans la gestion et les opérations courantes, par la seule signature de l'Administrateur-délégué, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

**Art. 10.** Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs administrateurs qui prendront la dénomination d'administrateurs-délégués.

Il peut aussi confier la direction de l'ensemble ou de telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs, choisis dans ou hors son sein, associés ou non.

**Art. 11.** Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, sont suivies au nom de la société par le conseil d'administration, poursuites et diligences de son président ou d'un administrateur délégué à ces fins.

**Art. 12.** La Société peut avoir un actionnaire unique lors de sa constitution. Il en est de même lors de la réunion de toutes ses actions en une seule main. Le décès ou la dissolution de l'actionnaire unique n'entraîne pas la dissolution de la société.

S'il y a seulement un actionnaire, l'actionnaire unique assure tous les pouvoirs conférés à l'assemblée générale des actionnaires et prend les décisions par écrit.

En cas de pluralité d'actionnaires, l'assemblée générale des actionnaires représente tous les actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour ordonner, exécuter ou ratifier tous les actes relatifs à l'activité de la Société.

Toute assemblée générale sera convoquée conformément aux dispositions légales.

Elles doivent être convoquées sur la demande d'Actionnaires représentant dix pour cent du capital social.

Lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et s'ils déclarent avoir pris connaissance de l'agenda de l'assemblée, ils pourront renoncer aux formalités préalables de convocation.

Un actionnaire peut être représenté à l'assemblée générale des actionnaires en nommant par écrit (ou par fax ou par e-mail ou par tout moyen similaire) un mandataire qui ne doit pas être un actionnaire et est par conséquent autorisé à voter par procuration.

Les actionnaires sont autorisés à participer à une assemblée générale des actionnaires par visioconférence ou par des moyens de télécommunications permettant leur identification et sont considérés comme présent, pour les conditions de quorum et de majorité. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à l'assemblée dont les délibérations sont retransmises de façon continue.

Sauf dans les cas déterminés par la loi ou les Statuts, les décisions prises par l'assemblée ordinaire des actionnaires sont adoptées à la majorité simple des voix, quelle que soit la portion du capital représentée.

Lorsque la société a un actionnaire unique, ses décisions sont des résolutions écrites.

Une assemblée générale extraordinaire des actionnaires convoquée aux fins de modifier une disposition des Statuts ne pourra valablement délibérer que si au moins la moitié du capital est présente ou représentée et que l'ordre du jour indique les modifications statutaires proposées. Si la première de ces conditions n'est pas remplie, une seconde assemblée peut être convoquée, dans les formes prévues par les Statuts ou par la loi. Cette convocation reproduit l'ordre du jour, en indiquant la date et le résultat de la précédente assemblée. La seconde assemblée délibère valablement, quelle que soit la proportion du capital représenté. Dans les deux assemblées, les résolutions, pour être valables, doivent être adoptées par une majorité de deux tiers des Actionnaires présents ou représentés.

Cependant, la nationalité de la Société ne peut être changée et l'augmentation ou la réduction des engagements des actionnaires ne peuvent être décidées qu'avec l'accord unanime des actionnaires et sous réserve du respect de toute autre disposition légale.

#### **Titre IV. Surveillance**

**Art. 13.** La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale, qui fixe leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat, qui ne peut excéder six années.

#### **Titre V. Assemblée générale**

**Art. 14.** L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans les convocations, le premier lundi du mois de mai à 14.00 heures.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale a lieu le premier jour ouvrable suivant.

#### **Titre VI. Année sociale, Répartition des bénéfices**

**Art. 15.** L'année sociale commence le 1<sup>er</sup> janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

**Art. 16.** L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges sociales et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

#### **Titre VII. Dissolution, Liquidation**

**Art. 17.** La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

#### **Titre VIII. Dispositions générales**

**Art. 18.** Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et de ses lois modificatives.

##### *Dispositions transitoires*

- 1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se terminera le 31 décembre 2011.
- 2) La première assemblée générale annuelle se tiendra en 2012.

##### *Souscription et Libération*

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, le comparant, représenté comme mentionné ci-avant, déclare souscrire les trente et un mille (31.000) actions.

Toutes les actions ont été libérées à hauteur de 25%, de sorte que la somme de SEPT MILLE SEPT CENT CINQUANTE EUROS (7.750,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

99972

*Constatation*

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 nouveau de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

*Frais*

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, à environ mille cinq cent euros (1.500,- EUR).

*Assemblée générale extraordinaire*

La comparante préqualifiée, représentant la totalité du capital souscrit et agissant en tant qu'actionnaire unique de la société a pris les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.
2. Sont nommés administrateurs:

a) Monsieur Daniel GALHANO, administrateur, né le 13 juillet 1976 à Moyeuvre-Grande (France), demeurant professionnellement au 54, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg (président du conseil d'administration).

b) Monsieur Laurent TEITGEN, administrateur, né le 5 janvier 1979 à Thionville (France), demeurant professionnellement au 54, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg.

c) Monsieur Mike ABREU PAIS, administrateur, né le 09 janvier 1981 à Luxembourg (Luxembourg), demeurant professionnellement au 54, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg.

3. Est appelée aux fonctions de commissaire aux comptes:

REVISORA S.A., ayant son siège social à L-1930 Luxembourg, 54, avenue de la Liberté, R.C.S. Luxembourg B 145.505.

4. Le mandat des administrateurs et du commissaire ainsi nommés prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statutaire de l'année 2016.

5. Le siège social de la société est fixé à 54, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparantes l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connu du notaire instrumentant par son nom, prénom usuel, état et demeure, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: R. Thill et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 7 juillet 2011. LAC/2011/30960. Reçu soixante-quinze euros (75.-€)

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 juillet 2011.

Référence de publication: 2011096787/371.

(110109497) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2011.

---

**Alpha Wealth Management Fund-SIF, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.**

Siège social: L-1122 Luxembourg, 2, rue d'Alsace.

R.C.S. Luxembourg B 142.039.

—  
*Extract of the minutes of the Annual General Meeting dated July 4<sup>th</sup>, 2011*

To re-elect the mandate BDO Compagnie Fiduciaire as the authorised independent auditor for a new period of one year.

**Suit la traduction française**

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire daté du 4 juillet 2011*

De ré-élire BDO Compagnie Fiduciaire en tant que réviseur d'entreprise indépendant pour l'exercice social suivant.

Pour ALPHA WEALTH MANAGEMENT FUND-SIF

Référence de publication: 2011098140/15.

(110111930) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2011.

---

**Aperam, Société Anonyme.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 12C, rue Guillaume Kroll.  
R.C.S. Luxembourg B 155.908.

L'Assemblée générale d'APERAM du 12 juillet 2011 a ratifié la cooptation de Madame Laurence MULLIEZ, avec adresse professionnelle au 12C Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, comme membre du Conseil d'administration d'APERAM, avec effet au 10 mai 2011.

Le mandat de Madame Laurence MULLIEZ viendra à expiration lors de l'Assemblée générale annuelle à tenir en 2014. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations. Luxembourg, le 14 juillet 2011.

Référence de publication: 2011098169/13.

(110112056) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2011.

**VPA Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2661 Luxembourg, 44, rue de la Vallée.  
R.C.S. Luxembourg B 120.922.

Le bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations. Luxembourg, le 30 mai 2011.

Référence de publication: 2011098131/10.

(110111083) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2011.

Signature.

**VPA Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2661 Luxembourg, 44, rue de la Vallée.  
R.C.S. Luxembourg B 120.922.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations. Luxembourg, le 30 mai 2011.

Référence de publication: 2011098132/10.

(110111085) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2011.

Signature.

**Magenta Investment Luxembourg SA, Société Anonyme.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.  
R.C.S. Luxembourg B 155.473.

In the year two thousand eleven, on the twelfth of July.

Before Us, Maître Joseph Elvinger, notary public residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, undersigned;

THERE APPEARED:

- Mr. Francesco Confuorti, born on 27 August 1956 in Matera, Italy, and with professional address at 5, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

here represented by Rachel Uhl, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal on 6 July 2011.

- Solferino Investments Limited, a company incorporated in Gibraltar, having its registered office at 57/63 Line Wall Road, Gibraltar, registered with the Registrar of Companies under number 104673 ("Solferino"),

here represented by Rachel Uhl, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal on 5 July 2011.

The said proxies, initialed ne varietur by the proxyholder of the appearing parties and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing parties are the shareholders (the "Shareholders") of a public limited liability company (société anonyme) "Magenta Investment Luxembourg S.A.", having its registered office at 412F, rout d'Esch, L-1471 Luxembourg, registered with the Luxembourg Registre de Commerce et des Sociétés under number B 155.473 and incorporated pursuant to a deed dated 10 September 2010 drawn up by the undersigned notary, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations on 26 October 2010, number 2291, page 109931. The articles of association of the Company (the "Articles") were amended on 20 June 2011, not yet published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

The appearing parties representing the whole corporate capital require the notary to act the following resolutions:

*First resolution*

The Shareholders resolve to reduce the Company's share capital by an amount of one million nine hundred ninety-eight thousand Euro (EUR 1,998,000.-) (the "Reduced Amount") in order to bring it from its current amount of two million fifty thousand Euro (EUR 2,050,000.-) to fifty-two thousand Euro (EUR 52,000.-) by cancellation of one million nine hundred ninety-eight thousand (1,998,000) preferred shares without indication of par value (the "Cancelled Shares").

The Cancelled Shares are currently held by Solferino and are cancelled without any reimbursement.

*Second resolution*

The Shareholders resolve to allocate the Reduced Amount from the share capital account to the preferred shares premium account of the Company with immediate effect.

The Reduced Amount shall remain attached to the remaining two thousand (2,000) preferred shares in the Company.

*Third resolution*

The Shareholders resolve to amend article 5 of the Articles accordingly and insert article 5.2, which shall read as follows:

**" 5. Capital.**

5.1 The subscribed capital is set at fifty-two thousand Euro (EUR 52,000.-), divided into fifty thousand (50,000) registered ordinary shares (the "Ordinary Shares") and two thousand (2,000) preferred shares (the "Preferred Shares", and together with the Ordinary Shares, the "Shares") without indication of par value, fully paid up (by 100 %). All references to shareholders in the Articles shall comprise both the holder(s) of the Ordinary Shares and the holder(s) of the Preferred Shares.

5.2 In addition to the subscribed capital, there may be set up a premium account, into which any premium paid on any share is transferred. There shall be, as the case may be, a share premium account for the Ordinary Shares (the "Ordinary Shares Premium Account") and a share premium account for the Preferred Shares (the "Preferred Shares Premium Account"). The share premium account resulting from the contribution in kind or in cash by the holders of the Ordinary Shares at the time of issuance of the relevant Ordinary Shares is, or shall, as the case may be, be allocated to the Ordinary Shares Premium Account. The share premium account resulting from the contribution in kind or in cash by the holders of the Preferred Shares at the time of issuance of the relevant Preferred Shares is, or shall, as the case may be, be allocated to the Preferred Shares Premium Account.

The share premium paid in relation to one class of shares and recorded on the corresponding share premium account shall remain reserved and attached to such class of shares. As a result, in case of repurchase of shares by the Company, liquidation of the Company or any reimbursement or distribution of share premium during the existence of the Company, the share premium attached to one class of shares shall only be used for reimbursement or distribution to the holder of shares of such class. Any repayment of share premium shall be decided by the shareholders."

*Costs*

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately two thousand euros.

*Statement*

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing parties, and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will be preponderant.

Whereof the present notarial deed was prepared in Luxembourg, on the day mentioned at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the parties appearing, known to the notary by his name, first name, civil status and residence, said proxyholder appearing signed together with the notary the present deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille onze, le douze juillet.

Par-devant Nous Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), sous-signé;

**A COMPARU:**

- Mr. Francesco Confuorti, né le 27 août 1956 à Matera, Italie, et avec adresse professionnelle au 5, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg,

ici représentée par Rachel Uhl, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration lui conférée sous seing privé le 6 juillet 2011.

- Solferino Investments Limited, une company constituée en vertu des lois de Gibraltar, immatriculée au Registrar of Companies sous le numéro 104673, ayant son siège social au 57/63 Line Wall Road, Gibraltar ("Solferino"),

ici représentée par Rachel Uhl, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration lui conférée sous seing privé le 5 juillet 2011.

Lesquelles procurations, après avoir été signées ne varietur par le mandataire de la partie comparante et par le notaire instrumentaire, restera annexées au présent acte, aux fins d'enregistrement.

Les parties comparantes sont les actionnaires (les "Actionnaires") d'une société anonyme "Magenta Investment Luxembourg S.A." (la "Société") ayant son siège social au 412F, route d'Esch, L-1471 Luxembourg et immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B 155.473, constituée par acte du Maître Joseph Elvinger, notaire, soussigné le 10 septembre 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations le 26 octobre 2010, numéro 2291, page 109931. Les statuts de la Société (les "Statuts") étaient modifiés le 20 juin 2011, pas encore publiée au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

La partie comparante représentant l'intégralité du capital social a requis le notaire d'acter les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

Les Actionnaires décident de réduire le capital social de la Société par un montant d'un million neuf cent quatre-vingt-dix-huit mille Euro (EUR 1.998.000,-) (le "Montant Réduit") pour le réduire de son montant actuel de deux million cinquante mille Euro (EUR 2.050.000,-) à un montant de cinquante-deux mille Euro (EUR 52.000,-) par l'annulation d'un million neuf cent quatre-vingt-dix-huit mille (1.998.000) actions préférentielles sans indication de valeur nominale (les "Actions Annulées").

Les Actions Annulées sont actuellement détenues par Solferino et sont annulées sans aucun remboursement.

#### *Deuxième résolution*

Les Actionnaires décident de transférer le Montant Réduit du compte du capital social au compte de prime d'émission des actions préférentielles de la Société avec effet immédiat.

Le Montant Réduit reste attaché aux deux mille (2.000) actions préférentielles restantes de la Société.

#### *Troisième résolution*

Les Actionnaires décident de modifier l'Article 5 des Statuts et d'insérer une article 5.2, lesquelles auraient désormais le libellé suivant:

#### **" 5. Capital social.**

5.1 Le capital social souscrit est fixé à cinquante-deux mille Euro (EUR 52.000,-), divisé en cinquante mille (50.000) actions ordinaires nominatives (les "Actions Ordinaires") et deux mille (2.000) actions préférentielles (les "Actions Préférentielles", et ensemble avec les Actions Ordinaires, les "Actions") sans indication de valeur nominale, entièrement libérées (pour 100 %). Toute référence aux actionnaires dans les Statuts doit être comprise comme une référence à l'ensemble de(s) détenteur(s) des Actions Ordinaires et de(s) détenteur(s) des Actions Préférentielles.

5.2 En supplément du capital social souscrit, un compte de prime d'émission pourra être créé, dans lequel toute prime d'émission payée sur toute action sera transférée. Il y aura, selon les cas, un compte de prime d'émission pour les Actions Ordinaires (le "Compte de Prime d'Émission des Actions Ordinaires") et un compte de prime d'émission pour les Actions Préférentielles (le "Compte de Prime d'Émission des Actions Préférentielles"). Le compte de prime d'émission résultant des apports en nature ou en numéraire effectués par les détenteurs des Actions Ordinaires au moment de l'émission des Actions Ordinaires concernées est, ou sera, le cas échéant, alloué au Compte de Prime d'Émission des Actions Ordinaires. Le compte de prime d'émission résultant des apports en nature ou en numéraire effectués par les détenteurs des Actions Préférentielles au moment de l'émission des Actions Préférentielles correspondantes est, ou sera, le cas échéant, alloué au Compte de Prime d'Émission des Actions Préférentielles.

La prime d'émission payée en relation à une catégorie d'actions et enregistrée sur le compte de prime d'émission correspondant devra rester réservée et attachée à cette catégorie d'actions. Par conséquent, en cas de rachat d'actions par la Société, liquidation de la Société, ou tout remboursement ou distribution de prime d'émission durant l'existence de la Société, la prime d'émission attachée à une catégorie d'actions devra être seulement utilisée pour le remboursement ou la distribution au détenteur d'actions de cette catégorie. Tout remboursement de prime d'émission devra être décidé par les actionnaires. "

#### *Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge en raison du présent acte, s'élève approximativement à deux mille Euro.

#### *Déclaration*

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare que sur la demande des comparants, le présent acte de société est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. À la demande des mêmes comparants il est spécifié qu'en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, le texte anglais prévaudra.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date en en-tête des présentes.

Lecture faite à la mandataire des parties comparantes, connue du notaire instrumentaire par nom, prénom, état et demeure, ladite mandataire a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: R. UHL, J. ELVINGER

Enregistré à Luxembourg A.C. le 15 juillet 2011. Relation: LAC/2011/32224. Reçu soixante-quinze euros (75.- €).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur sa demande.

Luxembourg, le 25 juillet 2011.

Référence de publication: 2011102704/142.

(110116880) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2011.

---

**diffusion saint-paul, Société Anonyme.**

Siège social: L-2339 Luxembourg, 2, rue Christophe Plantin.

R.C.S. Luxembourg B 65.930.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011098135/10.

(11011241) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2011.

---

**A & M Industries S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 90.617.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011098137/10.

(110112521) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2011.

---

**Agence Immobilière Henri GOEDERT S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 140, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 28.360.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*

Signature

Référence de publication: 2011098139/11.

(110112134) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2011.

---

**AFET (Poland) S.A., Société Anonyme.**

**Capital social: EUR 4.187.796,00.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 117.820.

In the year two thousand and eleven, on the first of July.

Before Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Was held an Extraordinary General Meeting (hereinafter the "Meeting") of the shareholders of AFET (Poland) S.A., a société anonyme governed by the laws of Luxembourg, with registered office at 46A, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg (the "Company"), incorporated following a deed of Maître Paul Decker, notary residing in Luxembourg, on June 22<sup>nd</sup>, 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1745 of September 19<sup>th</sup>, 2006, and registered with the Register of Trade and Companies of Luxembourg, section B, under the number 117.820.

The articles of incorporation have been amended for the last time by a deed of the undersigned notary dated July 15<sup>th</sup>, 2010, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1880 on September 13<sup>th</sup>, 2010.



The Meeting is declared open with Ms Pamela Valasuo, private employee, residing professionally in Luxembourg, in the chair,

who appointed as secretary Mr Gianpiero Saggi, private employee, residing professionally in Luxembourg.

The meeting elected as scrutineer Mr Raymond Thill, maître en droit, residing professionally in Luxembourg.

The Meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state:

(i) That the agenda of the meeting is the following:

*Agenda:*

1. Waiver of the convening notice;

2. To increase the share capital of the Company by an amount of seven hundred sixty-nine thousand four hundred and two euro (EUR 769,402.-) so as to raise it from its present amount of three million four hundred and eighteen thousand three hundred and ninety-four euro (EUR 3,418,394.-) to four million one hundred and eighty-seven thousand seven hundred and ninety-six euro (EUR 4,187,796.-);

3. To issue three hundred eighty-four thousand and seven hundred and one (384,701) new shares with no par value having the same rights and privileges as the existing shares and entitling to dividends as from the day of the decision of shareholders resolving on the proposed capital increase;

4. To accept subscription for these new shares by the existing shareholders of the Company and to accept payment in full for such shares, with a total share premium of three million seventy-seven thousand and five hundred and ninety-eight euro (EUR 3,077,598.-), by a contribution in cash amounting to a total of three million eight hundred and forty-seven thousand euro (EUR 3,847,000.-);

5. To amend article 5 of the articles of incorporation, in order to reflect the above capital increase;

6. To allocate seventy-six thousand nine hundred and forty euro (EUR 76,940.-) from the share premium account to the legal reserve account;

7. Miscellaneous.

(ii) That the shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance-list, signed by the shareholders, the proxies of the represented shareholders and by the board of the meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

(iii) That the proxies of the represented shareholders, initialled "ne varietur" by the appearing parties will also remain annexed to the present deed.

(iv) That the whole corporate capital being present or represented at the present Meeting and all the shareholders present or represented declaring that they have had due notice and got knowledge of the agenda prior to this Meeting, no convening notices were necessary.

(v) That the present meeting is consequently regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the agenda.

Then the general Meeting, after deliberation, took unanimously the following resolutions:

*First resolution*

The general Meeting resolved to increase the share capital of the Company by an amount of seven hundred sixty-nine thousand and four hundred and two euro (EUR 769,402.-) so as to raise it from its present amount of three million four hundred and eighteen thousand three hundred and ninety-four euro (EUR 3,418,394.-) to four million one hundred and eighty-seven thousand seven hundred and ninety-six euro (EUR 4,187,796.-).

*Second resolution*

The general Meeting resolved to issue three hundred eighty-four thousand and seven hundred and one (384,701) new shares with no par value, having the same rights and privileges as the existing shares and entitling to dividends as from the day of these resolutions.

*Subscription – Payment*

Thereupon have appeared:

(i) SCI Vendome Commerces, a société civile immobilière à capital variable incorporated in France, registered with the Trade Register of Nanterre under the number R.C.S. 431 980 275, with registered office at Coeur Défense Tour B, La Défense 4, 100, esplanade du Général de Gaulle, 92932 Paris La Défense Cedex, France, represented by Ms Pamela Valasuo and/or any other employee of Equity Trust Co. (Luxembourg) S.A, by virtue of a proxy given in Paris on 23<sup>rd</sup> of June, 2011.

SCI Vendome Commerces, prenamed, declared to subscribe for ninety-six thousand five hundred and sixty (96,560) new shares with no nominal value and to pay an amount of one hundred ninety-three thousand one hundred and twenty euro (EUR 193,120.-) in full for such new shares, with a share premium of an aggregate amount of seven hundred seventy-

two thousand four hundred and seventy-seven euro (EUR 772,477.-) by a contribution in cash in an amount of nine hundred sixty-five thousand five hundred and ninety-seven euro (EUR 965,597.-).

(ii) EUROPEAN RETAIL INCOME VENTURE S.C.A., a société en commandite par actions incorporated in Luxembourg, with registered office at 21, boulevard Grande-Duchesse Charlotte L-1331, Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Register of Trade and Companies of Luxembourg, section B, under the number 109.566, represented by Ms Pamela Valasuo and/or any other employee of Equity Trust Co. (Luxembourg) S.A, by virtue of a proxy given in Luxembourg.

EUROPEAN RETAIL INCOME VENTURE S.C.A., prenamed, declared to subscribe for ninety-six thousand five hundred and sixty (96,560) new shares with no nominal value and to pay an amount of one hundred ninety-three thousand one hundred and twenty euro (EUR 193,120.-) in full for such new shares, with a share premium of an aggregate amount of seven hundred seventy two thousand four hundred and seventy seven euro (EUR 772,477.-) by a contribution in cash in an amount of nine hundred sixty five thousand five hundred and ninety seven euro (EUR 965,597.-).

(iii) TAMWEELVIEW EUROPEAN HOLDINGS S.A., a société anonyme incorporated in Luxembourg, with registered office at 13, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Register of Trade and Companies of Luxembourg, section B, under the number 93.081, by Ms Pamela Valasuo and/or any other employee of Equity Trust Co. (Luxembourg) S.A, by virtue of a proxy given in Luxembourg on 19<sup>th</sup> of June, 2011.

TAMWEELVIEW EUROPEAN HOLDINGS S.A., prenamed, declared to subscribe for one hundred ninety-one thousand five hundred and eighty-one (191,581) new shares with no nominal value and to pay an amount of three hundred eighty-three thousand one hundred and sixty-two euro (EUR 383,162) in full for such new shares, with a share premium of an aggregate amount of one million five hundred thirty-two thousand six hundred and forty-four euro (EUR 1,532,644.-) by a contribution in cash in an amount of one million nine hundred fifteen thousand eight hundred and six euro (EUR 1,915,806.-);

(together the "Subscribers").

The amount of three million eight hundred and forty-seven thousand euro (EUR 3,847,000.-) is thus as from now at the disposal of the Company, evidence thereof having been submitted to the undersigned notary.

Thereupon, the general meeting resolved to accept the said subscriptions and payments and to allot the three hundred eighty-four thousand and four hundred and seventy-one (384,701) new shares to the Subscribers according to their subscriptions as detailed hereabove.

#### *Third resolution*

As a result of the above resolutions, the general meeting resolved to amend article 5, first paragraph, of the articles of incorporation, which will from now on read as follows:

**" Art. 5. Corporate Capital. (first paragraph).** The issued capital of the Company is set at four million one hundred eighty-seven thousand seven hundred and ninety-six euro (EUR 4,187,796.-) divided into two million ninety-three thousand eight hundred and ninety-eight (2,093,898) shares with no par value."

#### *Fourth resolution*

The general meeting resolved to allocate seventy-six thousand nine hundred and forty euro (EUR 76,940.-) from the share premium account to the legal reserve account.

Nothing else being on the agenda, the meeting was closed.

#### *Expenses*

The expenses, costs, fees and charges which shall be borne by the Company as a result of the aforesaid capital increase are estimated at three thousand six hundred euro (EUR 3,600.-).

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that upon request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereas, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the date named at the beginning of this deed.

The deed having been read to the appearing persons, who are known by the notary by their surname, first name, civil status and residence, the said persons signed together with Us, notary, this original deed.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède**

L'an deux mille onze, le premier juillet.

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est réunie une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de AFET (Poland) S.A., une société anonyme régie par le droit luxembourgeois, avec siège social au 46A, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg (la «Société»), constituée suivant acte de Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 22 juin 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1745 du 19 septembre 2006 et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 117.820.

Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par acte du notaire instrumentant, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 1880 du 13 septembre 2010.

L'assemblée est déclarée ouverte sous la présidence de Mme Pamela Valasuo, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Monsieur Gianpiero Saggi, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Raymond Thill, maître en droit, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le président a exposé et prié le notaire instrumentant d'acter:

(i) Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

*Ordre du jour:*

1. Renonciation aux convocations.

2. Augmentation du capital social de la Société à concurrence de sept cent soixante-neuf mille quatre cent deux euros (EUR 769,402) pour le porter de son montant actuel de trois millions quatre cent dix-huit mille trois cent quatre-vingt-quatorze euros (EUR 3,418,394) à quatre millions cent quatre-vingt-sept mille sept cent quatre-vingt-seize euros (EUR 4,187,796).

3. Emission de trois cent quatre-vingt-quatre mille sept cent une (384,701) nouvelles actions sans valeur nominale, ayant les mêmes droits et privilèges que les actions existantes et participant aux bénéfices à partir du jour de la décision des actionnaires décidant de l'augmentation de capital proposée.

4. Acceptation de la souscription de ces actions nouvelles par les actionnaires existants de la Société, et acceptation de la libération intégrale de ces nouvelles actions, avec une prime d'émission totale de trois millions soixante-dix-sept mille cinq cent quatre-vingt-dix-huit euros (EUR 3,077,598), par apport en numéraire en totale de trois millions huit cent quarante-sept mille euros (EUR 3,847,000).

5. Modification de l'article 5 des statuts, afin de refléter l'augmentation de capital ci-dessus.

6. Affectation de soixante-seize mille neuf cent quarante euros (EUR 76,940) du compte de prime d'émission au compte de réserve légale.

7. Divers.

(ii) Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

(iii) Que les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées «ne varietur» par les comparants resteront pareillement annexées aux présentes.

(iv) Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée et les actionnaires présents ou représentés déclarant avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage.

(v) Que la présente assemblée est par conséquent régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

Ensuite l'assemblée générale, après délibération, a pris, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée générale a décidé d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de sept cent soixante-neuf mille quatre cent deux euros (EUR 769,402) pour le porter de son montant actuel de trois millions quatre cent dix-huit mille trois cent quatre-vingt-quatorze euros (EUR 3.418.394) à quatre millions cent quatre-vingt-sept mille sept cent quatre-vingt-seize euros (EUR 4,187,796).

*Deuxième résolution*

L'assemblée générale a décidé d'émettre trois cent quatre-vingt-quatre mille sept cent une (384,701) nouvelles actions sans valeur nominale, ayant les mêmes droits et privilèges que les actions existantes et participant aux bénéfices à partir du jour des présentes résolutions.

*Souscription – Paiement*

Ensuite, se sont présentés:

(i) SCI Vendome Commerces, une société civile immobilière à capital variable régie par le droit français, immatriculée au Registre de Commerce de Nanterre sous le numéro R.C.S. 431 980.275, ayant son siège social Coeur Défense Tour B, La Défense 4, 100, esplanade du Général de Gaulle, 92932 Paris La Défense Cedex, France, représentée par Mme Pamela Valasuo, en vertu d'une procuration donnée à Paris le 23 juin 2011.

SCI Vendome Commerces, prénommée, a déclaré souscrire quatre-vingt-seize mille cinq cent soixante (96,560) nouvelles actions sans valeur nominale pour un montant de cent quatre-vingt-treize mille cent vingt euros (EUR 193,120) et libérer intégralement ces nouvelles actions, avec une prime d'émission d'un montant total de sept cent soixante-douze mille quatre cent soixante-dix-sept euros (EUR 772,477), par un apport en numéraire d'un montant de neuf cent soixante-cinq mille cinq cent quatre-vingt-dix-sept euros (EUR 965,597).

(ii) EUROPEAN RETAIL INCOME VENTURE S.C.A., une société en commandite par actions régie par le droit du Luxembourg, ayant son siège social 7, rue de la Chapelle, L-1325 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 109.566, représentée par Mme Pamela Valasuo, en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg.

EUROPEAN RETAIL INCOME VENTURE S.C.A., prénommée, a déclaré souscrire quatre-vingt-seize mille cinq cent soixante (96,560) nouvelles actions sans valeur nominale pour un montant de cent quatre-vingt-treize mille cent vingt euros (EUR 193,120) et libérer intégralement ces nouvelles actions, avec une prime d'émission d'un montant total de sept cent soixante-douze mille quatre cent soixante-dix-sept euros (EUR 772,477) par un apport en numéraire d'un montant de neuf cent soixante-cinq mille cinq cent quatre-vingt-dix-sept euros (EUR 965,597).

(iii) TAMWEELVIEW EUROPEAN HOLDINGS S.A., une société anonyme régie par le droit de Luxembourg, ayant son siège social 13, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 93.081, représentée par Mme Pamela Valasuo, en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg le 19 juin 2011.

TAMWEELVIEW EUROPEAN HOLDINGS S.A., prénommée, a déclaré souscrire cent quatre-vingt-onze mille cinq cent quatre-vingt-un (191,581) nouvelles actions sans valeur nominale pour un montant de trois cent quatre-vingt-trois mille cent soixante-deux euros (EUR 383,162) et libérer intégralement ces nouvelles actions, avec une prime d'émission d'un montant total de un million cinq cent trente-deux mille six cent quarante-quatre euros (EUR 1,532,644), par un apport en numéraire d'un montant de un million neuf cent quinze mille huit cent six euros (EUR 1,915,806);

(ensemble les «Souscripteurs»).

Le montant de trois millions huit cent quarante-sept mille euros (EUR 3,847,000) est à partir de maintenant à la disposition de la Société, la preuve en ayant été apportée au notaire soussigné.

Ensuite, l'assemblée générale a décidé d'accepter lesdites souscriptions et lesdits paiements et d'attribuer les trois cent quatre-vingt quatre mille sept cent une (384,701) nouvelles actions aux Souscripteurs conformément à leurs souscriptions telles que détaillées ci-dessus.

#### *Troisième résolution*

En conséquence des résolutions adoptées ci-dessus, l'assemblée générale a décidé de modifier l'article 5, alinéa premier, des statuts qui sera dorénavant rédigé comme suit:

« **Art. 5. Capital social. (alinéa premier).** Le capital émis de la Société est fixé à quatre millions cent quatre-vingt-sept mille sept cent quatre-vingt-seize euros (EUR 4,187,796) représenté par deux millions quatre-vingt-treize mille huit cent quatre-vingt-dix-huit (2,093,898) actions sans valeur nominale.»

#### *Cinquième résolution*

L'assemblée générale a décidé d'affecter soixante-seize mille neuf cent quarante euros (EUR 76,940) du compte de prime d'émission au compte de réserve légale.

Aucun autre point ne restant à l'ordre du jour, l'assemblée générale a été clôturée.

#### *Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges quelconques qui incombent à la société des suites de ce document sont estimés à trois mille six cents euros (EUR 3,600).

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande des comparants ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française et qu'à la demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre les textes anglais et français, le texte anglais primera.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentant par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: P. Valasuo, G. Saddi, R. Thill et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 08 juillet 2011. LAC/2011/31214. Reçu soixante-quinze euros EUR 75,-

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 juillet 2011.

Référence de publication: 2011098154/234.

(110111469) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2011.

---

**Alter Domus Alternative Asset Fund Administration S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 600.000,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 137.183.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 juillet 2011.

Signature.

Référence de publication: 2011098141/11.

(110112350) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2011.

---

**Ardex Luxembourg Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: GBP 3.000.000,00.**

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 113.837.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 juillet 2010.

Référence de publication: 2011098144/11.

(110112349) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2011.

---

**Arena Invest S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 156.722.

---

La Société a été constituée suivant acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 16 novembre 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 2784 du 18 décembre 2010.

Les comptes annuels de la Société au 30 novembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Arena Invest S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2011098145/15.

(110111319) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2011.

---

**Art & Revs, Société Anonyme.**

Siège social: L-1274 Howald, 60, rue des Bruyères.

R.C.S. Luxembourg B 148.577.

---

*Extrait de l'assemblée générale ordinaire du 31 mai 2011*

*Première Résolution*

L'actionnaire unique accepte la démission de M. Philippe Chevallard de son mandat d'administrateur unique avec effet immédiat et lui accorde décharge pleine et entière pour l'exercice de son mandat jusqu'à ce jour.

*Deuxième Résolution*

En remplacement de l'administrateur unique démissionnaire, l'actionnaire nomme M. Florent Moulin, administrateur de sociétés, né à Saint-Chamond (France), le 6 mars 1978, demeurant à L-8140 Bridel, 71B, rue de Luxembourg;

Son mandat arrivera à échéance à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'an 2016.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Référence de publication: 2011098173/17.

(110111661) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2011.

---

**Arena Invest S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 156.722.

---

La Société a été constituée suivant acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 16 novembre 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 2784 du 18 décembre 2010.

Les comptes annuels de la Société au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Arena Invest S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2011098146/15.

(110112423) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2011.

---

**Arenamex Invest 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 157.073.

---

La Société a été constituée suivant acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 29 novembre 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 36 du 7 janvier 2011.

Les comptes annuels de la Société au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Arenamex Invest 1 S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2011098147/15.

(110111436) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2011.

---

**Voyages Koob S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-9099 Ingeldorf, Zone Industrielle.

R.C.S. Luxembourg B 96.204.

---

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue à Ettelbruck, extraordinairement en date du 15 juillet 2011 à 14.15 heures*

L'assemblée renouvelle pour une période de six ans les mandats des administrateurs suivants:

Monsieur Bernard SIMON, Administrateur délégué, né le 11 novembre 1941 à Diekirch, demeurant professionnellement à L-9099 Ingeldorf, Zone Industrielle;

Madame Constance SIMON, Administrateur, née le 22 novembre 1966 à Esch-sur-Alzette, demeurant professionnellement à L-9099 Ingeldorf, Zone Industrielle;

Monsieur Roland SIMON, Administrateur, né le 24 novembre 1962 à Dudelange, demeurant professionnellement à L-9099 Ingeldorf, Zone Industrielle.

Leurs mandats se termineront à l'issue de l'assemblée générale à tenir en 2017.

Le mandat du commissaire aux comptes EWA REVISION S.A. avec siège social à L-9053 Ettelbruck, 45 Avenue J.F. Kennedy et inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 38.937 est également renouvelé jusqu'à l'assemblée générale à tenir en 2017.

Pour extrait sincère et conforme

*Un administrateur*

Référence de publication: 2011102936/22.

(110116687) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2011.

---

**Arenamex Invest 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 157.075.

La Société a été constituée suivant acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 29 novembre 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 45 du 10 janvier 2011.

Les comptes annuels de la Société au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Arenamex Invest 2 S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2011098149/15.

(110111444) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2011.

**Astana Invest S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1473 Luxembourg, 2A, rue Jean-Baptiste Esch.

R.C.S. Luxembourg B 64.382.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011098175/9.

(110112516) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2011.

**Acrux Lux Invest S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 137.678.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour ACRUX LUX INVEST S.A.*

Signatures

Référence de publication: 2011098152/11.

(110112231) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2011.

**AFET (Poland) S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 117.820.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 juillet 2011.

Référence de publication: 2011098155/10.

(110112368) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2011.

**Agorà Finance S.A., Société Anonyme de Titrisation.**

Siège social: L-1510 Luxembourg, 72, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 116.862.

Il résulte d'une lettre datée du 12 juillet 2011 que Monsieur Antonio SCHIRO a démissionné de son poste d'administrateur.

Pour extrait conforme

Luxembourg, le 13 juillet 2011.

Référence de publication: 2011098156/11.

(110111503) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2011.

**All for One S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1128 Luxembourg, 28-30, Val Saint André.

R.C.S. Luxembourg B 86.857.

—  
*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue au siège social en date du 14 juillet 2011*

*Première et unique résolution:*

L'assemblée générale décide de révoquer comme commissaire aux comptes la société Distribution Business Management Group S.A.

Il est à noter que l'adresse du commissaire aux comptes Fiduciaire Latitudes RCSL B46534 est la suivante: 28-30, Val St. André L-1128 Luxembourg

Luxembourg, le 14 juillet 2011.

Pour copie conforme

*Un mandataire*

Référence de publication: 2011098160/16.

(110112296) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2011.

---

**AGR\*Topwave Europe S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-3320 Berchem, 39, route de Bettembourg.

R.C.S. Luxembourg B 66.575.

—  
Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*

Signature

Référence de publication: 2011098157/11.

(110111664) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2011.

---

**Almatra SA, Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 156.654.

—  
Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

ALMATRA S.A.

Société Anonyme

Référence de publication: 2011098161/11.

(110111461) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2011.

---

**Alter Domus, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 375.000,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 65.509.

—  
La liste des directeurs actuels de la société a été déposée au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 juillet 2011.

Référence de publication: 2011098162/11.

(110111600) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2011.

---